

Table des matières

chapitre I-3

LOI SUR LES IMPÔTS

PARTIE I

IMPÔT SUR LE REVENU

article 1.

LIVRE I

INTERPRÉTATION ET RÈGLES D'APPLICATION GÉNÉRALE

article 1.

TITRE I

INTERPRÉTATION

article 1.

TITRE II

RÈGLES D'APPLICATION GÉNÉRALE

2.

CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS

2.

CHAPITRE I.1

RÈGLES RELATIVES À UN DON

7.20.

CHAPITRE II

RÉSIDENCE RÉPUTÉE

8.

CHAPITRE III

ÉTABLISSEMENT

12.

CHAPITRE IV

LIEN DE DÉPENDANCE ET PERSONNES ET GROUPES LIÉS

17.

CHAPITRE IV.1

PERSONNES AFFILIÉES

21.0.1.

CHAPITRE IV.2

FAIT LIÉ À LA RESTRICTION DE PERTES

21.0.5.

CHAPITRE V

CONTRÔLE D'UNE SOCIÉTÉ

21.1.

CHAPITRE V.0.1

COMMERCE D'ATTRIBUTS

21.4.2.1.

CHAPITRE V.1

DIVIDENDE RÉPUTÉ INTÉRÊT

21.4.3.

CHAPITRE V.2

EXERCICE DE CERTAINS CHOIX

21.4.4.

CHAPITRE V.3

UTILISATION DE LA MONNAIE CANADIENNE OU D'UNE
MONNAIE FONCTIONNELLE

21.4.16.

CHAPITRE VI

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À TERME

21.5.

CHAPITRE VI.1

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À COURT TERME

21.11.1.

CHAPITRE VI.2

ACTIONS PRIVILÉGIÉES IMPOSABLES

21.11.14.

CHAPITRE VI.3 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VI.4 ACTIONS DE RÉGIME TRANSITOIRE	21.11.20.
CHAPITRE VII OBLIGATIONS À INTÉRÊT CONDITIONNEL	21.12.
CHAPITRE VIII ACTIONNAIRE DÉSIGNÉ ET SOCIÉTÉ PRIVÉE SOUS CONTRÔLE CANADIEN	21.17.
CHAPITRE IX SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	21.20.
CHAPITRE X COÛT AMORTI D'UN PRÊT OU D'UN TITRE DE CRÉDIT	21.26.
CHAPITRE XI CESSION OU PRÊT DE VALEURS MOBILIÈRES	21.28.
CHAPITRE XII TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	21.34.
CHAPITRE XIII <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE XIV <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE XV <i>(ABROGÉ).</i>	
CHAPITRE XVI RENTE ADMISSIBLE DE FIDUCIE	21.43.
LIVRE II ASSUJETTISSEMENT À L'IMPÔT	22.
LIVRE III CALCUL DU REVENU	28.
TITRE I RÈGLES FONDAMENTALES	28.
TITRE II REVENU OU PERTE PROVENANT D'UNE CHARGE OU D'UN EMPLOI	32.
CHAPITRE I RÈGLES FONDAMENTALES	32.
CHAPITRE II MONTANTS À INCLURE	36.
SECTION I GÉNÉRALITÉS	36.
SECTION II AVANTAGES MARGINAUX	37.
SECTION II.1 POURBOIRES	42.1.
SECTION III BÉNÉFICES D'ASSURANCE-REVENU	43.

SECTION III.1 RÉGIME D'ASSURANCE INTERENTREPRISES	43.1.
SECTION III.2 MILITAIRES ET VÉTÉRANS DES FORCES CANADIENNES	43.4.
SECTION IV <i>(Abrogée).</i>	44.
SECTION V RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT	47.
SECTION V.1 RÉGIME DE PRESTATIONS AUX EMPLOYÉS ET FIDUCIES POUR EMPLOYÉS	47.1.
SECTION V.2 ENTENTES D'ÉCHELONNEMENT DU TRAITEMENT	47.10.
SECTION VI ÉMISSION DE TITRES À DES EMPLOYÉS	47.18.
SECTION VII <i>(Abrogée).</i>	58.1.
SECTION VIII REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES OU DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC	58.2.
CHAPITRE III DÉDUCTIONS	59.
SECTION I RÈGLES D'APPLICATION	59.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	60.
SECTION III DÉPENSES DE VENDEURS ET FRAIS DE VOYAGE	62.
SECTION IV <i>(Abrogée).</i>	68.
SECTION V RÉGIMES DE RENTES, DE RETRAITE ET D'ASSURANCE- EMPLOI	70.
SECTION V.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	75.1.
SECTION V.2 PERSONNES DE MÉTIER ET APPRENTIS MÉCANICIENS	75.2.
SECTION VI DIVERS	76.
TITRE III REVENU OU PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE OU D'UN BIEN	80.
CHAPITRE I RÈGLES FONDAMENTALES	80.
CHAPITRE II MONTANTS À INCLURE	87.

SECTION I MONTANTS SPÉCIFIQUES	87.
SECTION II ALIÉNATION DE BIENS AMORTISSABLES	93.
SECTION II.1 MONTANTS À INCLURE À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	104.1.
SECTION II.2 MONTANTS À INCLURE À L'ÉGARD DE LA DÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE POUR CERTAINS INVESTISSEMENTS	104.4.
SECTION III <i>(Abrogée).</i>	105.
SECTION IV AVANTAGES ACCORDÉS À UN ACTIONNAIRE	111.
SECTION IV.1 TITRES DE DÉVELOPPEMENT	119.2.
SECTION IV.2 OBLIGATION D'UNE PETITE ENTREPRISE	119.15.
SECTION V MONTANTS COMPRENANT CAPITAL ET INTÉRÊT	120.
SECTION V.1 BIENS DE LOCATION	125.1.
SECTION VI <i>(Abrogée).</i>	126.
SECTION VII MONTANT DÛ PAR UNE PERSONNE QUI NE RÉSIDE PAS AU CANADA	127.1.
SECTION VIII REVENU D'INTÉRÊT RÉPUTÉ	127.16.
CHAPITRE III DÉDUCTIONS	128.
SECTION I GÉNÉRALITÉS	128.
SECTION II RÉGIMES DE RETRAITE	136.
SECTION II.1 CONVENTIONS DE RETRAITE	139.1.
SECTION II.2 FIDUCIE DE SOINS DE SANTÉ AU BÉNÉFICE D'EMPLOYÉS	139.2.
SECTION III CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCOUVRABLES ET RISQUES DE CRÉDIT	140.
SECTION IV IMPÔTS, DROITS ET AUTRES PAIEMENTS	143.
SECTION V FRAIS RELATIFS À CERTAINES VALEURS MOBILIÈRES	147.

SECTION VI VENTE DE CERTAINS BIENS	149.
SECTION VII PROVISIONS	150.
SECTION VIII FRAIS DE DÉMARCHES	155.
SECTION VIII.1 DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	156.1.
SECTION VIII.2 DÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	156.5.
SECTION VIII.2.1 AUTRE DÉDUCTION À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	156.7.1.
SECTION VIII.2.2 DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'ÉGARD DE NAVIRES CANADIENS	156.7.2.
SECTION VIII.2.3 DÉDUCTION ADDITIONNELLE DE 35 % OU DE 60 % À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	156.7.4.
SECTION VIII.2.4 DÉDUCTION ADDITIONNELLE DE 30 % À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	156.7.6.
SECTION VIII.3 DÉDUCTION ADDITIONNELLE RELATIVE AUX LAISSEZ-PASSER DE TRANSPORT EN COMMUN	156.8.
SECTION VIII.4 DÉDUCTION ADDITIONNELLE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF INTERMUNICIPAL	156.10.
SECTION VIII.5 DÉDUCTION ADDITIONNELLE POUR LES FRAIS DE TRANSPORT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ÉLOIGNÉES	156.11.
SECTION IX AUTRES DÉDUCTIONS	157.
SECTION X RÉGIMES SOCIAUX	158.
SECTION X.1 DÉPENSE RATTACHÉE À UN DROIT AUX PRODUITS	158.1.
SECTION X.2 TITRES AGRAFÉS	158.16.
SECTION XI RESTRICTIONS SUR LES FRAIS DE PUBLICITÉ	159.
§1. — <i>Journaux canadiens</i>	159.
§2. — <i>Périodiques</i>	159.6.
§3. — <i>Radiodiffusion</i>	159.8.

SECTION XII	
INTÉRÊTS ET CERTAINS IMPÔTS FONCIERS	160.
SECTION XII.0.1	
RÈGLES TRANSITOIRES RELATIVES À UN ASSUREUR	175.2.16.
SECTION XII.1	
ENTREPRISE EXERCÉE À DOMICILE	175.4.
SECTION XII.1.1	
FRAIS DE REPRÉSENTATION	175.6.1.
SECTION XII.2	
PERTES FACTICES	175.7.
SECTION XII.3	
PERTES SUR OPÉRATIONS DE CHEVAUCHEMENT	175.11.
SECTION XIII	
EMPRUNTS	176.
CHAPITRE IV	
CESSATION DE L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE	184.
CHAPITRE V	
CAS SPÉCIAUX	191.
SECTION I	
BANQUES	191.
SECTION II	
ORGANISMES DE L'ÉTAT ET DE LA COURONNE DU CANADA	192.
SECTION II.1	
DROITS D'ÉMISSION	193.1.
SECTION III	
ENTREPRISES AGRICOLES	194.
SECTION IV	
TROUPEAUX DE BASE	199.
SECTION V	
CERTAINES PERTES AGRICOLES	205.
SECTION VI	
AGENTS OU COURTIERS EN ASSURANCE	208.
SECTION VI.1	
RÉGIMES DE PRESTATIONS AUX EMPLOYÉS	209.1.
SECTION VII	
<i>(Abrogée).</i>	210.
SECTION VIII	
PROFESSIONNELS	215.
SECTION VIII.1	
REVENU D'ENTREPRISE SUPPLÉMENTAIRE D'UN PARTICULIER	217.2.
SECTION VIII.2	
<i>(Abrogée).</i>	217.10.
SECTION VIII.3	
REVENU D'ENTREPRISE SUPPLÉMENTAIRE D'UNE SOCIÉTÉ	217.18.
§1. — <i>Limitation du report de l'impôt des sociétés par le biais d'une société de personnes</i>	217.18.

§2. — <i>Rajustement pour revenu insuffisant</i>	217.35.
SECTION IX PROSPECTEURS	218.
SECTION X <i>(Abrogée).</i>	221.
SECTION XI RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	222.
SECTION XII <i>(Abrogée).</i>	230.0.1.
SECTION XIII <i>(Abrogée).</i>	230.12.
TITRE IV GAINS EN CAPITAL ET PERTES EN CAPITAL	231.
CHAPITRE I RÈGLES GÉNÉRALES	231.
CHAPITRE II DÉFINITION DE CERTAINES EXPRESSIONS	248.
SECTION I ALIÉNATION D'UN BIEN	248.
SECTION II IMMOBILISATION	249.
SECTION II.1 IMMOBILISATION RÉPUTÉE	250.1.
SECTION II.2 BIEN DÉTERMINÉ	250.5.
SECTION III PRODUIT DE L'ALIÉNATION	251.
CHAPITRE II.1 RÉDUCTION DE GAINS EN CAPITAL	251.1.
CHAPITRE III CALCUL DU PRIX DE BASE RAJUSTÉ	252.
SECTION I RÈGLES GÉNÉRALES	252.
SECTION II MONTANTS À AJOUTER	255.
SECTION III MONTANTS À DÉDUIRE	257.
SECTION IV BIENS IDENTIQUES ET CAS SPÉCIAUX	259.
CHAPITRE IV APPLICATIONS PARTICULIÈRES	261.
SECTION I SOLDE DU PRIX DE BASE RAJUSTÉ	261.
SECTION I.1 INTÉRÊT DANS UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	261.1.

SECTION II	
GAINS OU PERTES RELIÉS À LA MONNAIE ÉTRANGÈRE	261.9.
SECTION II.1	
GAINS RELIÉS À DES DONNS DE BIENFAISANCE D' ACTIONS ACCREDITIVES	262.3.
SECTION III	
GAINS OU PERTES RELIÉS À DES OBLIGATIONS OU DÉBENTURES	263.
SECTION III.1	
PERTES RÉPUTÉES RELIÉES À DES ACTIONS	264.1.
SECTION III.2	
DÉDUCTION DANS LE CALCUL DE LA PERTE À L'ÉGARD D'UN PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE	264.4.
SECTION III.3	
RECOUVREMENT D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE	264.6.
SECTION III.4	
PERTES RÉPUTÉES RELIÉES AU REMBOURSEMENT DE MONTANTS D'AIDE	264.7.
SECTION III.5	
RÈGLES TRANSITOIRES RELATIVES À L'ALIÉNATION DE BIENS DE LA CATÉGORIE 14.1 DE L'ANNEXE B	264.8.
SECTION IV	
ALIÉNATION DE BIENS PRÉCIEUX	265.
SECTION V	
GARANTIES	270.
SECTION VI	
ALIÉNATION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	271.
SECTION VI.1	
DOMAINE VIAGER SUR UN BIEN IMMEUBLE	277.1.
SECTION VII	
IMMOBILISATIONS DE REMPLACEMENT	278.
SECTION VII.1	
ACTIONS DE REMPLACEMENT	280.5.
SECTION VIII	
BIENS À DESTINATIONS MULTIPLES	281.
SECTION IX	
BIENS D'USAGE PERSONNEL	287.
SECTION X	
LOTERIES	293.
SECTION XI	
OPTIONS D' ACHAT ET DE VENTE	294.
SECTION XII	
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	299.
SECTION XIII	
CONVERSION D' ACTIONS	301.
SECTION XIII.1	
ÉCHANGE DE TITRES DE CRÉANCE	301.3.

SECTION XIV	
CAS DIVERS	302.
SECTION XIV.1	
<i>(Abrogée).</i>	307.1.
SECTION XV	
RÈGLE ANTIÉVITEMENT	308.
TITRE V	
AUTRES SOURCES DE REVENU	309.
CHAPITRE I	
RÈGLES D'APPLICATION	309.
CHAPITRE II	
CAS DIVERS	310.
CHAPITRE III	
PAIEMENTS INDIRECTS, DIFFÉRÉS ET AUTRES	314.
CHAPITRE IV	
PENSIONS	317.
CHAPITRE V	
RENTES SUR L'ÉTAT ET RENTES SIMILAIRES	322.
CHAPITRE VI	
BIENS MINIERS	328.
CHAPITRE VII	
CLAUSES RESTRICTIVES	333.4.
TITRE VI	
DÉDUCTIONS LORS DU CALCUL DU REVENU	334.
CHAPITRE I	
RÈGLES D'APPLICATION	334.
CHAPITRE II	
CAS DIVERS	336.
CHAPITRE II.1	
FRACTIONNEMENT DU REVENU DE RETRAITE	336.8.
CHAPITRE III	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV	
CONTRIBUTIONS, PRIMES ET CERTAINS TRANSFERTS	339.
CHAPITRE IV.1	
COTISATIONS VOLONTAIRES ADDITIONNELLES	339.5.
CHAPITRE V	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VI	
RENTES D'ÉTALEMENT	342.
CHAPITRE VI.0.1	
RENTES D'ÉTALEMENT DU REVENU PROVENANT D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES	346.0.1.
CHAPITRE VI.1	
REMISES DE DETTES	346.1.

CHAPITRE VII	
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	347.
CHAPITRE VII.1	
PARTICULIERS QUI HABITENT UNE RÉGION ÉLOIGNÉE	350.1.
CHAPITRE VIII	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IX	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IX.0.1	
DÉDUCTION POUR PRODUITS ET SERVICES DE SOUTIEN À UNE PERSONNE HANDICAPÉE	358.0.1.
CHAPITRE IX.0.2	
DÉDUCTION ACCORDÉE AUX TRAVAILLEURS	358.0.3.
CHAPITRE IX.0.3	
INDEMNITÉS RELATIVES À DES ESSAIS CLINIQUES	358.0.4.
CHAPITRE IX.1	
<i>(Abrogé).</i>	
SECTION I	
<i>(Abrogée).</i>	358.1.
SECTION II	
<i>(Abrogée).</i>	358.5.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION III	
<i>(Abrogée).</i>	358.12.
CHAPITRE X	
MISE EN VALEUR DES RICHESSES NATURELLES	359.
SECTION I	
RÈGLES GÉNÉRALES	359.
SECTION I.1	
ACTIONS ACCRÉDITIVES	359.1.
SECTION II	
ÉPUISEMENT ET FRAIS D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR	360.
SECTION III	
FRAIS CANADIENS D'EXPLORATION	395.
SECTION IV	
FRAIS CANADIENS DE MISE EN VALEUR	408.
SECTION IV.0.1	
FRAIS ÉTRANGERS RELATIFS À DES RESSOURCES	418.1.1.
SECTION IV.1	
FRAIS À L'ÉGARD DE BIENS CANADIENS RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ	418.2.
SECTION IV.2	
SOCIÉTÉS REMPLAÇANTES	418.15.

SECTION IV.3	
FRACTION À RISQUE	418.37.
SECTION V	
DISPOSITIONS SPÉCIALES	419.
TITRE VII	
RÈGLES RELATIVES AU CALCUL DU REVENU	420.
CHAPITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	420.
CHAPITRE I.1	
DÉDUCTION DE CERTAINS FRAIS	421.1.
SECTION I	
FRAIS DE REPRÉSENTATION	421.1.
SECTION II	
FRAIS RELATIFS À UNE VOITURE DE TOURISME	421.5.
SECTION III	
PAIEMENTS ILLÉGAUX	421.8.
SECTION IV	
AMENDES ET PÉNALITÉS	421.9.
SECTION V	
INTÉRÊTS	421.10.
CHAPITRE II	
CONTREPARTIES INSUFFISANTES ET ATTRIBUTION DE BIENS	422.
CHAPITRE III	
DÉCÈS D'UN CONTRIBUABLE	428.
SECTION I	
MONTANTS PÉRIODIQUES OU MONTANTS À RECEVOIR	428.
SECTION II	
BIENS MINIERS ET TERRAIN EN INVENTAIRE	433.
SECTION III	
IMMOBILISATIONS, BIENS AMORTISSABLES ET AUTRES BIENS	436.
SECTION IV	
CALCUL DU REVENU	452.
SECTION V	
CHOIX PAR LE CONJOINT OU UNE FIDUCIE	453.
CHAPITRE IV	
TRANSFERTS ENTRE VIFS	454.
CHAPITRE V	
CONTREPARTIE DE BIENS EXPROPRIÉS	469.
SECTION I	
RÈGLES GÉNÉRALES	469.
SECTION II	
RÈGLES PARTICULIÈRES AUX FILIALES ÉTRANGÈRES	476.
CHAPITRE VI	
RÈGLES PARTICULIÈRES	480.

SECTION I	
DETTES IMPAYÉES	480.
SECTION I.1	
TRANSFERT DE LA PRISE EN CHARGE D'UNE DETTE RELATIVEMENT À UNE ENTREPRISE EXPLOITÉE AU CANADA	483.2.
SECTION II	
DÉLAISSEMENT D'UN BIEN	484.
§1. — <i>Interprétation</i>	484.
§2. — <i>Règles applicables aux débiteurs</i>	484.1.
§3. — <i>Règles applicables aux créanciers</i>	484.7.
SECTION III	
REMISES DE DETTES	485.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	485.
§2. — <i>Réduction et inclusion</i>	485.4.
§3. — <i>Règlement de dette réputé</i>	485.19.
§4. — <i>Actions privilégiées de renflouement</i>	485.29.
§5. — <i>Aliénations subséquentes</i>	485.35.
§6. — <i>Ententes de transfert</i>	485.42.
SECTION IV	
CAS DIVERS	486.
§1. — <i>Remboursement de redevances relatives aux ressources naturelles</i>	486.
§2. — <i>Déductions particulières relatives à l'agriculture et à l'élevage</i>	487.
§3. — <i>Avantages découlant d'un prêt</i>	487.1.
TITRE VIII	
MONTANTS EXCLUS DU CALCUL DU REVENU	488.
CHAPITRE I	
GÉNÉRALITÉS	488.
CHAPITRE II	
CAS DIVERS	489.
CHAPITRE III	
CERTAINES PENSIONS ET INDEMNITÉS	491.
CHAPITRE IV	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V	
REVENU DE CERTAINS BIENS	494.
TITRE IX	
LES SOCIÉTÉS RÉSIDANT AU CANADA ET LEURS ACTIONNAIRES	497.
CHAPITRE I	
DIVIDENDES IMPOSABLES	497.
CHAPITRE II	
RÈGLES PARTICULIÈRES	500.
CHAPITRE III	
DIVIDENDES RÉPUTÉS	504.
SECTION I	
ACTIONS D'UNE SOCIÉTÉ	504.
SECTION II	
DETTES D'UNE SOCIÉTÉ	511.

SECTION III	
RÈGLE APPLICABLE AU PAIEMENT	517.
CHAPITRE III.1	
ALIÉNATION D' ACTIONS AVEC LIEN DE DÉPENDANCE	517.1.
SECTION I	
RÈGLES GÉNÉRALES	517.1.
SECTION II	
TRANSFERT D'ENTREPRISE ADMISSIBLE	517.5.3.
CHAPITRE IV	
TRANSFERTS À UNE SOCIÉTÉ	518.
SECTION I	
GÉNÉRALITÉS	518.
SECTION II	
ÉVALUATION D'UN BIEN TRANSFÉRÉ	521.2.
SECTION III	
COÛT DU BIEN OU DE LA CONTREPARTIE	527.
SECTION IV	
TRANSFERT PAR UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	529.
SECTION IV.1	
CERTAINS TRANSFERTS EFFECTUÉS AVANT LE 26 MARS 1997	529.1.
SECTION IV.2	
MISE EN LIQUIDATION DES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES DANS LES 60 JOURS	530.
SECTION V	
<i>(Abrogée).</i>	534.
SECTION VI	
ÉCHANGE D' ACTIONS	536.
CHAPITRE V	
REMANIEMENT DE CAPITAL	541.
CHAPITRE VI	
FUSION	544.
SECTION I	
GÉNÉRALITÉS	544.
SECTION II	
ACTIONNAIRE OU CRÉANCIER D'UNE SOCIÉTÉ REPLACÉE	551.
SECTION III	
RÈGLES APPLICABLES À CERTAINES UNIFICATIONS	555.1.
CHAPITRE VII	
LIQUIDATION D'UNE FILIALE CANADIENNE	556.
CHAPITRE VIII	
LIQUIDATION D'UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE	566.
CHAPITRE IX	
DISSOLUTION D'UNE FILIALE ÉTRANGÈRE	569.

CHAPITRE IX.0.1 LIQUIDATION QUI CONSTITUE UN FAIT LIÉ À LA CONVERSION D'UNE ENTITÉ INTERMÉDIAIRE DE PLACEMENT DÉTERMINÉE	569.0.1.
CHAPITRE IX.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE X DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS	570.
TITRE X ACTIONNAIRES DE SOCIÉTÉS ET BÉNÉFICIAIRES DE FIDUCIES NE RÉSIDANT PAS AU CANADA ET DÉTENTEURS DE BIENS D'UN FONDS DE PLACEMENTS ÉTRANGERS	571.
CHAPITRE I FILIALE ÉTRANGÈRE	571.
CHAPITRE II DIVIDENDES REÇUS DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	576.2.
CHAPITRE II.1 DISTRIBUTION D' ACTIONS D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE	578.1.
SECTION I DISTRIBUTION ADMISSIBLE	578.1.
SECTION II RÈGLES APPLICABLES	578.4.
CHAPITRE III REVENU ÉTRANGER ACCUMULÉ PROVENANT DE BIENS	579.
CHAPITRE IV PRIX DE BASE RAJUSTÉ DES ACTIONS DANS UNE FILIALE ÉTRANGÈRE	585.
CHAPITRE V CHOIX RELATIF À L'ALIÉNATION D'UNE ACTION	589.
CHAPITRE V.1 ACTIONS DÉTENUES PAR UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	592.1.
CHAPITRE V.2 SOCIÉTÉS SANS CAPITAL-ACTIONS QUI NE RÉSIDENT PAS AU CANADA	592.4.
CHAPITRE V.3 FIDUCIES AUSTRALIENNES	592.7.
CHAPITRE VI FIDUCIES ÉTRANGÈRES	593.
CHAPITRE VI.1 FONDS DE PLACEMENTS ÉTRANGERS	597.1.
CHAPITRE VI.2 FIDUCIES COMMERCIALES ÉTRANGÈRES	597.7.
CHAPITRE VII RÈGLES PARTICULIÈRES	598.
TITRE XI LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET LEURS MEMBRES	599.

CHAPITRE I GÉNÉRALITÉS	599.
CHAPITRE II ENTENTES AU SUJET DU PARTAGE	606.
CHAPITRE II.1 FRACTION A RISQUE	613.1.
CHAPITRE III APPORT DE BIENS	614.
CHAPITRE IV ALIÉNATION D'UN BIEN	618.
SECTION I GÉNÉRALITÉS	618.
SECTION II DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES	620.
SECTION III ENTREPRISE CONTINUÉE PAR UN PROPRIÉTAIRE UNIQUE	626.
SECTION IV ENTREPRISE CONTINUÉE PAR UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	633.
SECTION V ALIÉNATION D'UN TERRAIN AGRICOLE	634.
CHAPITRE V ALIÉNATION D'UN INTÉRÊT DANS UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	636.
CHAPITRE VI INTÉRÊT RÉSIDUEL DANS UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	639.
TITRE XII LES FIDUCIES ET LEURS BÉNÉFICIAIRES	646.
CHAPITRE I GÉNÉRALITÉS	646.
CHAPITRE II ALIÉNATION ET PAIEMENT RÉPUTÉS	652.1.
CHAPITRE III DÉDUCTIONS	657.
CHAPITRE IV BÉNÉFICIAIRE PRIVILÉGIÉ	658.
CHAPITRE V RÈGLES RELATIVES AU CALCUL DU REVENU D'UN BÉNÉFICIAIRE	661.
CHAPITRE V.1 BÉNÉFICIAIRE D'UNE FIDUCIE DÉSIGNÉE	671.5.
CHAPITRE VI <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VII FIDUCIE TESTAMENTAIRE	677.
CHAPITRE VIII ALIÉNATION D'UNE PARTICIPATION	683.

CHAPITRE IX	
FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT	692.1.
CHAPITRE X	
ALIÉNATION ADMISSIBLE	692.5.
LIVRE IV	
CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	693.
TITRE I	
RÈGLE D'APPLICATION	693.
TITRE I.0.1	
INCLUSION DE CERTAINS MONTANTS	694.0.0.1.
TITRE I.0.1	
INCLUSION DE CERTAINS MONTANTS DÉDUITS DANS LE CALCUL DU REVENU	694.0.1.
TITRE I.1	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE III	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE IV	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE IV.1	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE V	
DONS DE BIENFAISANCE ET AUTRES DÉDUCTIONS	710.
TITRE V.0.1	
DÉDUCTION RELATIVE À UN IMPÔT	725.1.1.
TITRE V.0.2	
DÉDUCTION RELATIVE À UN PAIEMENT RÉTROACTIF	725.1.2.
TITRE V.1	
OPTION D'ACHAT DE TITRES, RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES ET AUTRES	725.1.3.
TITRE V.1.1	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.0.1	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.1	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.2	
SOCIÉTÉS DE PLACEMENTS DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE	726.3.
TITRE VI.3	
RÉGIMES D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	726.4.
TITRE VI.3.0.1	
RÉGIMES D'ÉPARGNE-ACTIONS II	726.4.0.1.

TITRE VI.3.0.2 RÉSERVE LIBRE D'IMPÔT D'UN ARMATEUR ADMISSIBLE	726.4.0.2.
TITRE VI.3.1 FILMS CERTIFIÉS QUÉBÉCOIS	726.4.1.
TITRE VI.3.1.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.3.2 DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'ÉGARD DE CERTAINS FRAIS D'EXPLORATION ENGAGÉS AU QUÉBEC	726.4.9.
TITRE VI.3.2.1 DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'ÉGARD DE CERTAINS FRAIS D'EXPLORATION MINIÈRE DE SURFACE OU D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE OU GAZIÈRE ENGAGÉS AU QUÉBEC	726.4.17.1.
TITRE VI.3.2.2 DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'ÉGARD DE CERTAINS FRAIS D'ÉMISSION	726.4.17.10.
TITRE VI.3.2.3 DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'ÉGARD DE CERTAINS FRAIS D'EXPLORATION ENGAGÉS DANS LE MOYEN NORD ET LE GRAND NORD QUÉBÉCOIS	726.4.17.18.
TITRE VI.3.3 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	
SECTION I <i>(Abrogée).</i>	726.4.30.1.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	726.4.31.
SECTION III <i>(Abrogée).</i>	726.4.33.

CHAPITRE IV <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.3.4 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
SECTION I <i>(Abrogée).</i>	726.4.43.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	726.4.44.
SECTION III <i>(Abrogée).</i>	726.4.48.
TITRE VI.4 <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.5 EXEMPTION DE GAINS EN CAPITAL	726.6.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	726.6.
CHAPITRE II DÉDUCTIONS	726.7.
CHAPITRE II.1 CHOIX CONCERNANT LES BIENS APPARTENANT À UN PARTICULIER LE 22 FÉVRIER 1994	726.9.2.
CHAPITRE III RÈGLES PARTICULIÈRES D'APPLICATION	726.10.
TITRE VI.5.1 EXEMPTION ADDITIONNELLE DE GAINS EN CAPITAL À L'ÉGARD DE CERTAINS BIENS RELATIFS AUX RESSOURCES	726.20.1.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	726.20.1.
CHAPITRE II DÉDUCTION	726.20.2.
CHAPITRE III RÈGLES PARTICULIÈRES D'APPLICATION	726.20.3.
TITRE VI.6 <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.7 <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.8 DÉDUCTION RELATIVE AU REVENU PROVENANT DE DROITS D'AUTEUR D'UN PARTICULIER	726.26.
TITRE VI.9 DÉDUCTION POUR RISTOURNES ADMISSIBLES	726.27.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	726.27.

CHAPITRE II DÉDUCTION	726.28.
CHAPITRE III MONTANT À INCLURE	726.29.
TITRE VI.10 DÉDUCTION POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS	726.30.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	726.30.
CHAPITRE II DÉDUCTION	726.33.
CHAPITRE III MONTANT À INCLURE	726.35.
TITRE VI.11 DÉDUCTION POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS POUR UNE ANNÉE POSTÉRIEURE À 2015	726.38.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET RÈGLES GÉNÉRALES	726.38.
CHAPITRE II DÉDUCTION	726.42.
CHAPITRE III MONTANT À INCLURE	726.43.
TITRE VII PERTES	727.
TITRE VII.0.1 RAJUSTEMENT À L'ÉGARD DES FRAIS DE PLACEMENT ADDITIONNELS	737.0.1.
TITRE VII.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VII.2 CENTRE FINANCIER INTERNATIONAL	737.13.
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II DÉDUCTIONS	737.14.
CHAPITRE III MONTANT À INCLURE	737.17.

CHAPITRE IV CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.18.
TITRE VII.2.1 <i>(ABROGÉ).</i>	
CHAPITRE I <i>(ABROGÉ).</i>	
CHAPITRE II <i>(ABROGÉ).</i>	
CHAPITRE III <i>(ABROGÉ).</i>	
TITRE VII.2.2 DÉDUCTIONS RELATIVES À LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	737.18.6.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.18.6.
CHAPITRE II DÉDUCTIONS	737.18.10.
CHAPITRE III INCLUSION	737.18.12.
CHAPITRE IV CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.18.13.
TITRE VII.2.3 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VII.2.3.1 DÉDUCTION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN GRAND PROJET D'INVESTISSEMENT	737.18.17.1.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET RÈGLES GÉNÉRALES	737.18.17.1.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.18.17.5.
TITRE VII.2.4 DÉDUCTION RELATIVE AUX ENTREPRISES DE FABRICATION OU DE TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS RESSOURCES	737.18.18.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.18.18.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.18.26.
TITRE VII.2.5 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogée).</i>	

TITRE VII.2.6	
DÉDUCTIONS RELATIVES À UNE BOURSE DE VALEURS OU À UNE CHAMBRE DE COMPENSATION DE VALEURS	737.18.29.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.18.29.
CHAPITRE II	
DÉDUCTIONS	737.18.33.
CHAPITRE III	
CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.18.35.
TITRE VII.2.7	
DÉDUCTION POUR SOCIÉTÉ MANUFACTURIÈRE INNOVANTE	737.18.36.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION ET RÈGLES GÉNÉRALES	737.18.36.
CHAPITRE II	
DÉDUCTION	737.18.40.
TITRE VII.3	
DÉDUCTION RELATIVE À UN CHERCHEUR ÉTRANGER	737.19.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.19.
CHAPITRE II	
DÉDUCTION	737.21.
CHAPITRE III	
CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.
TITRE VII.3.0.1	
DÉDUCTION RELATIVE À UN CHERCHEUR ÉTRANGER EN STAGE POSTDOCTORAL	737.22.0.0.1.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.22.0.0.1.
CHAPITRE II	
DÉDUCTION	737.22.0.0.3.
CHAPITRE III	
CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.0.4.
TITRE VII.3.0.2	
DÉDUCTION RELATIVE À UN EXPERT ÉTRANGER	737.22.0.0.5.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.22.0.0.5.
CHAPITRE II	
DÉDUCTION	737.22.0.0.7.
CHAPITRE III	
CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.0.8.
TITRE VII.3.1	
DÉDUCTION RELATIVE À UN SPÉCIALISTE ÉTRANGER	737.22.0.1.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.22.0.1.
CHAPITRE II	
DÉDUCTION	737.22.0.3.

CHAPITRE III CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.4.
TITRE VII.3.1.1 DÉDUCTION RELATIVE À UN SPÉCIALISTE ÉTRANGER TRAVAILLANT POUR UNE SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS	737.22.0.4.1.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET RÈGLES GÉNÉRALES	737.22.0.4.1.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.22.0.4.7.
CHAPITRE III CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.4.8.
TITRE VII.3.2 DÉDUCTION RELATIVE À UN PROFESSEUR ÉTRANGER	737.22.0.5.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.22.0.5.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.22.0.7.
CHAPITRE III CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.8.
TITRE VII.3.3 DÉDUCTION RELATIVE À UN TRAVAILLEUR ÉTRANGER OCCUPANT UN POSTE CLÉ DANS UNE PRODUCTION ÉTRANGÈRE	737.22.0.9.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	737.22.0.9.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.22.0.10.
CHAPITRE III CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.11.
TITRE VII.3.4 DÉDUCTION RELATIVE À UN TRAVAILLEUR AGRICOLE ÉTRANGER	737.22.0.12.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	737.22.0.12.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.22.0.13.
CHAPITRE III CALCUL DU REVENU IMPOSABLE	737.22.0.14.
TITRE VII.4 <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VII.4.1 <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VII.5 DÉDUCTION POUR EMPLOI À L'ÉTRANGER	737.24.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	737.24.

CHAPITRE II DÉDUCTION	737.25.
TITRE VII.6 DÉDUCTION ACCORDÉE AUX MARINS AFFECTÉS AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES	737.27.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	737.27.
CHAPITRE II DÉDUCTION	737.28.
TITRE VII.7 DÉDUCTION RELATIVE AU REVENU FRACTIONNÉ	737.29.
TITRE VIII DIVIDENDES	738.
LIVRE V CALCUL DE L'IMPÔT	749.1.
TITRE I IMPÔT PAYABLE PAR LES PARTICULIERS	749.1.
CHAPITRE I RÈGLES GÉNÉRALES	749.1.
CHAPITRE I.0.1 CRÉDITS D'IMPÔT PERSONNELS	752.0.0.1.
CHAPITRE I.0.2 CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNE VIVANT SEULE, EN RAISON DE L'ÂGE ET POUR REVENUS DE RETRAITE	752.0.7.1.
CHAPITRE I.0.2.0.1 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PROLONGATION DE CARRIÈRE	752.0.10.0.2.
CHAPITRE I.0.2.0.2 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES	752.0.10.0.4.
CHAPITRE I.0.2.0.3 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES VOLONTAIRES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE	752.0.10.0.6.
CHAPITRE I.0.2.0.4 CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION	752.0.10.0.8.
CHAPITRE I.0.2.1 CRÉDITS D'IMPÔT POUR DONNS	752.0.10.1.
CHAPITRE I.0.3 CRÉDITS D'IMPÔT POUR FRAIS OU SOINS MÉDICAUX ET POUR DÉFICIENCE GRAVE ET PROLONGÉE DES FONCTIONS MENTALES OU PHYSIQUES	752.0.11.
CHAPITRE I.0.3.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I.0.3.2 CRÉDITS D'IMPÔT POUR COTISATION À UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE OU À CERTAINES AUTRES ENTITÉS ET POUR CONTRIBUTION À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	752.0.18.3.

CHAPITRE I.0.3.3 CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ ET D'EXAMEN	752.0.18.10.
CHAPITRE I.0.3.3.1 CRÉDIT D'IMPÔT POUR INTÉRÊTS PAYÉS SUR UN PRÊT ÉTUDIANT	752.0.18.15.
CHAPITRE I.0.4 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I.0.5 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I.0.6 ORDRE D'APPLICATION DES CRÉDITS	752.0.22.
CHAPITRE I.0.7 PARTICULIERS RÉSIDANT AU QUÉBEC ET EXERÇANT UNE ENTREPRISE HORS DU QUÉBEC AU CANADA ET PARTICULIERS RÉSIDANT AU CANADA HORS DU QUÉBEC ET EXERÇANT UNE ENTREPRISE AU QUÉBEC	752.0.23.
CHAPITRE I.0.8 PARTICULIERS RÉSIDANT AU CANADA PENDANT UNE PARTIE DE L'ANNÉE	752.0.24.
CHAPITRE I.0.9 PARTICULIERS RÉSIDANT HORS DU CANADA	752.0.25.
CHAPITRE I.0.10 DÉCLARATION FISCALE DISTINCTE	752.0.26.
CHAPITRE I.0.11 PARTICULIERS EN FAILLITE	752.0.27.
CHAPITRE I.1 <i>(Abrogé).</i>	
SECTION I <i>(Abrogée).</i>	752.1.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	752.2.
SECTION III <i>(Abrogée).</i>	752.3.
CHAPITRE I.2 <i>(Abrogé).</i>	
SECTION I <i>(Abrogée).</i>	752.6.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	752.11.
CHAPITRE I.3 REPORT DE L'IMPÔT MINIMUM DE REMPLACEMENT	752.12.
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
SECTION I <i>(Abrogée).</i>	753.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	758.

CHAPITRE II.1	
REDRESSEMENT D'IMPÔT RELATIF À CERTAINS MONTANTS	766.2.
SECTION I	
PAIEMENTS RÉTROACTIFS	766.2.
SECTION II	
PRESTATION VISÉE DÉTERMINÉE RÉTROACTIVEMENT	766.3.1.
SECTION III	
IMPÔT SUR LE REVENU FRACTIONNÉ	766.3.3.
SECTION IV	
IMPÔT MINIMAL	766.3.7.
CHAPITRE II.2	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II.3	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II.4	
REDRESSEMENT D'IMPÔT RELATIF À UNE PRESTATION ATTRIBUABLE À L'ANNÉE D'IMPOSITION 2004	766.8.
CHAPITRE II.5	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III	
DÉDUCTION RELATIVE AUX DIVIDENDES IMPOSABLES	767.
CHAPITRE IV	
IMPÔT PAYABLE PAR LES FIDUCIES	768.
TITRE II	
IMPÔT PAYABLE PAR LES SOCIÉTÉS	771.
TITRE III	
CRÉDITS D'IMPÔT DIVERS	772.
CHAPITRE I	
CRÉDIT POUR IMPÔT ÉTRANGER	772.
SECTION I	
INTERPRÉTATION	772.
SECTION II	
CRÉDITS	772.6.
CHAPITRE I.0.1	
CRÉDIT D'IMPÔT COMPENSANT L'IMPÔT PAYÉ AU GOUVERNEMENT D'UNE PROVINCE AUTRE QUE LE QUÉBEC	772.13.1.
CHAPITRE I.1	
CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À UNE FIDUCIE DÉSIGNÉE	772.14.
CHAPITRE II	
CRÉDIT POUR CONTRIBUTIONS POLITIQUES	773.
CHAPITRE III	
CRÉDIT RELATIF À UN FONDS DE TRAVAILLEURS	776.1.0.1.
SECTION I	
CRÉDIT	776.1.0.1.
SECTION II	
RACHAT D' ACTIONS D'UN FONDS DE TRAVAILLEURS AFIN DE BÉNÉFICIER DU RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	776.1.5.0.1.

§1. — <i>Définitions et application</i>	776.1.5.0.1.
§2. — <i>Actions de remplacement</i>	776.1.5.0.2.
SECTION III	
RACHAT D' ACTIONS D' UN FONDS DE TRAVAILLEURS AFIN DE BÉNÉFICIER DU RÉGIME D' ENCOURAGEMENT À L'ÉDUCATION PERMANENTE	776.1.5.0.6.
§1. — <i>Définitions et application</i>	776.1.5.0.6.
§2. — <i>Actions de remplacement</i>	776.1.5.0.7.
CHAPITRE IV	
CRÉDITS RELATIFS AUX ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	776.1.5.0.10.1.
SECTION I	
CRÉDIT RELATIF À L'ACQUISITION D' ACTIONS DE CATÉGORIE « A » ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	776.1.5.0.10.1.
SECTION II	
CRÉDITS RELATIFS À L'ÉCHANGE D' ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	776.1.5.0.15.1.
CHAPITRE V	
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS LES RÉGIONS RESSOURCES	776.1.5.0.16.
TITRE III.1	
CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'INTÉRESSEMENT DANS UN CONTEXTE DE QUALITÉ	776.1.5.1.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION	776.1.5.1.
CHAPITRE II	
RÉGIME ENREGISTRÉ D'INTÉRESSEMENT DANS UN CONTEXTE DE QUALITÉ	776.1.5.3.
CHAPITRE III	
DÉDUCTIONS	776.1.5.4.
TITRE III.2	
CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À UNE FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT	776.1.6.
TITRE III.3	
CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SPÉCIALISÉS DANS LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	776.1.7.
TITRE III.4	
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ÉLECTRONIQUES	776.1.19.
TITRE III.5	
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX	776.1.27.
TITRE IV	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE IV.1	
<i>(Abrogé).</i>	

TITRE V	
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	776.6.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION	776.6.
CHAPITRE II	
DÉSIGNATION PAR UNE SOCIÉTÉ	776.10.
CHAPITRE III	
BÉNÉFICIAIRE D'UNE FIDUCIE	776.12.
CHAPITRE IV	
MEMBRE D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES	776.13.
CHAPITRE V	
COÛT D'UN TITRE ADMISSIBLE	776.14.
CHAPITRE VI	
DÉDUCTION	776.17.
TITRE V.1	
COÛT DE CERTAINS TITRES DONNANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT	776.18.
TITRE VI	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VII	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VIII	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE IX	
TRANSFERT ENTRE CONJOINTS DE LA PARTIE INUTILISÉE DES CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES	776.41.1.
TITRE X	
TRANSFERT D'UNE PARTIE INUTILISÉE DU CRÉDIT D'IMPÔT PERSONNEL DE BASE D'UN ÉTUDIANT	776.41.12.
TITRE XI	
TRANSFERT DE LA PARTIE INUTILISÉE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ ET D'EXAMEN	776.41.21.
LIVRE V.1	
IMPÔT MINIMUM DE REMPLACEMENT	776.42.
TITRE I	
ASSUJETTISSEMENT	776.42.
TITRE II	
IMPÔT MINIMUM APPLICABLE À UN PARTICULIER	776.46.

TITRE III

(Abrogé).

TITRE IV

REVENU IMPOSABLE MODIFIÉ

776.50.

CHAPITRE I

INTERPRÉTATION

776.50.

CHAPITRE II

DÉTERMINATION DU REVENU IMPOSABLE MODIFIÉ

776.51.

TITRE V

DÉDUCTION D'IMPÔT MINIMUM DE BASE

776.65.

LIVRE V.2

(Abrogé).

LIVRE V.2.1

(Abrogé).

TITRE I

(Abrogé).

TITRE II

(Abrogé).

TITRE III

(Abrogé).

TITRE IV

(Abrogé).

TITRE V

(Abrogé).

TITRE VI

(Abrogé).

LIVRE VI

RÈGLES APPLICABLES EN CERTAINS CAS

777.

TITRE I

FAILLITE

777.

CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS

777.

CHAPITRE II

RÈGLES APPLICABLES AUX SOCIÉTÉS

781.

CHAPITRE III

RÈGLES APPLICABLES AUX PARTICULIERS

782.

TITRE I.1

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

785.0.1.

CHAPITRE I

RÈGLES GÉNÉRALES

785.0.1.

CHAPITRE II

RÉORGANISATIONS TRANSFRONTALIÈRES

785.3.

CHAPITRE III

TITRES REMPLACÉS

785.3.1.

TITRE I.2

RÉORGANISATIONS D'ORGANISMES DE PLACEMENTS

785.4.

TITRE II	
RISTOURNES	786.
TITRE III	
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT	797.
TITRE IV	
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-DÉPÔTS	804.
CHAPITRE I	
GÉNÉRALITÉS ET DÉFINITIONS	804.
CHAPITRE II	
RÈGLES APPLICABLES AU CALCUL DU REVENU	808.
CHAPITRE III	
RÈGLES APPLICABLES À UNE INSTITUTION AFFILIÉE	814.
TITRE V	
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	816.
CHAPITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	816.
CHAPITRE II	
CALCUL DU REVENU D'UN ASSUREUR	822.
SECTION I	
RÈGLES APPLICABLES À TOUS LES ASSUREURS	822.
SECTION II	
RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS ASSUREURS	823.
CHAPITRE II.1	
CONVERSION D'UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE EN UNE SOCIÉTÉ MUTUELLE	832.10.
CHAPITRE II.2	
DÉMUTUALISATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	832.11.
CHAPITRE III	
RÈGLES APPLICABLES AUX SOCIÉTÉS D'ASSURANCE SUR LA VIE	833.
SECTION I	
GÉNÉRALITÉS ET DÉFINITIONS	833.
SECTION I.1	
ENTREPRISE D'ASSURANCE ÉTRANGÈRE DÉSIGNÉE	838.1.
SECTION II	
DÉDUCTIONS	839.
SECTION III	
MONTANTS À INCLURE	844.
SECTION III.1	
RÈGLES TRANSITOIRES	844.6.
SECTION IV	
CALCUL DU REVENU IMPOSABLE D'UN ASSUREUR SUR LA VIE	845.
CHAPITRE IV	
RÈGLES APPLICABLES AUX FONDS RÉSERVÉS	851.1.
SECTION I	
GÉNÉRALITÉS	851.1.

SECTION II RÈGLES RELATIVES À UN ASSUREUR	851.5.
SECTION III RÈGLES RELATIVES À UN TITULAIRE DE POLICE	851.11.
SECTION IV IMMOBILISATIONS D'UNE FIDUCIE DE FONDS RÉSERVÉ	851.20.
SECTION V RÉORGANISATIONS DE FIDUCIES DE FONDS RÉSERVÉ	851.22.0.1.
TITRE V.1 INSTITUTIONS FINANCIÈRES	851.22.1.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	851.22.1.
CHAPITRE II TITRES DE CRÉANCE DÉTERMINÉS	851.22.4.
SECTION I REVENU PROVENANT D'UN TITRE DE CRÉANCE DÉTERMINÉ	851.22.4.
SECTION II ALIÉNATION D'UN TITRE DE CRÉANCE DÉTERMINÉ	851.22.6.
CHAPITRE III BIENS ÉVALUÉS À LA VALEUR DU MARCHÉ	851.22.14.
CHAPITRE III.1 RÈGLES TRANSITOIRES	851.22.22.1.
CHAPITRE IV AUTRES RÈGLES	851.22.23.
CHAPITRE V TRANSFORMATION D'UNE FILIALE DE BANQUE ÉTRANGÈRE EN UNE SUCCURSALE	851.22.32.
TITRE VI ORGANISMES RELIGIEUX	851.23.
CHAPITRE I DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS	851.23.
CHAPITRE II CHOIX PAR UNE FIDUCIE	851.28.
TITRE VII FONDS DE RÉSERVE POUR ATHLÈTES AMATEURS	851.33.1.
TITRE VIII COÛT D'UN ABRI FISCAL DÉTERMINÉ ET DETTE À RECOURS LIMITÉ RELATIVE À UN ARRANGEMENT DE DON	851.38.
CHAPITRE I DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS	851.38.
CHAPITRE II CALCUL DU COÛT D'UN ABRI FISCAL DÉTERMINÉ ET D'UNE DETTE À RECOURS LIMITÉ RELATIVE À UN ARRANGEMENT DE DON	851.41.
CHAPITRE III ADMINISTRATION	851.48.

TITRE IX	
RÉGIME DE PENSION DES PILOTES DU BAS SAINT-LAURENT	851.51.
TITRE X	
RESTRICTIONS ET LIMITATION DES DÉPENSES	851.55.
CHAPITRE I	
DÉFINITIONS	851.55.
CHAPITRE II	
RESTRICTIONS APPLICABLES À UNE DÉPENSE	851.56.
CHAPITRE III	
LIMITATION DU MONTANT D'UNE DÉPENSE	851.60.
LIVRE VII	
RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ET AUTRES ARRANGEMENTS SPÉCIAUX RELATIFS AUX REVENUS	852.
TITRE I	
RÉGIME D'INTÉRESSEMENT	852.
CHAPITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	852.
CHAPITRE II	
CALCUL DU REVENU	856.
TITRE I.1	
FIDUCIE DE SOINS DE SANTÉ AU BÉNÉFICE D'EMPLOYÉS	869.1.
CHAPITRE I	
INTERPRÉTATION	869.1.
CHAPITRE II	
CALCUL DU REVENU	869.3.
TITRE II	
RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES	870.
CHAPITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	870.
CHAPITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III	
RÉVOCATION DE L'ENREGISTREMENT	876.
CHAPITRE IV	
IMPÔT	880.
CHAPITRE V	
DÉDUCTIONS	881.
CHAPITRE VI	
MONTANTS À INCLURE	885.
CHAPITRE VII	
TRANSFERTS	890.0.1.
TITRE II.1	
CONVENTIONS DE RETRAITE	890.1.
CHAPITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	890.1.

CHAPITRE II IMPÔT	890.8.
CHAPITRE III MONTANTS À INCLURE	890.9.
CHAPITRE IV DÉDUCTIONS	890.12.
CHAPITRE V TRANSFERTS ENTRE CONVENTIONS	890.14.
TITRE III RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES	890.15.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET ENREGISTREMENT	890.15.
CHAPITRE II RÉVOCATION DE L'ENREGISTREMENT	898.1.
CHAPITRE III IMPÔT	901.
CHAPITRE IV MONTANTS À INCLURE	903.
CHAPITRE V ADMINISTRATION	905.0.1.
TITRE III.1 RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ	905.0.3.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET ENREGISTREMENT	905.0.3.
CHAPITRE II IMPÔT	905.0.9.
CHAPITRE III MONTANT À INCLURE	905.0.14.
CHAPITRE IV RÉGIME NON CONFORME	905.0.18.
TITRE IV RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE	905.1.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET ENREGISTREMENT	905.1.
CHAPITRE II IMPÔT	919.
CHAPITRE III DÉDUCTIONS	922.
CHAPITRE IV MONTANTS À INCLURE	929.
CHAPITRE V <i>(Abrogé).</i>	
TITRE IV.1 RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	935.1.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	935.1.

CHAPITRE II REMBOURSEMENTS DE MONTANTS ADMISSIBLES ET MONTANTS À INCLURE	935.3.
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	
TITRE IV.2 RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À L'ÉDUCATION PERMANENTE	935.12.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	935.12.
CHAPITRE II REMBOURSEMENTS DES MONTANTS ADMISSIBLES ET MONTANTS À INCLURE	935.14.
TITRE IV.3 COMPTES D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT	935.20.
CHAPITRE I DÉFINITION	935.20.
CHAPITRE II IMPÔT	935.21.
CHAPITRE III DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	935.26.
TITRE V <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VI <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VII <i>(Abrogé).</i>	
TITRE V.1 FONDS ENREGISTRÉS DE REVENUS DE RETRAITE	961.1.5.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	961.1.5.
CHAPITRE II MODIFICATION DU FONDS APRÈS L'ENREGISTREMENT	961.9.
CHAPITRE III IMPÔT	961.12.
CHAPITRE IV MONTANTS À INCLURE	961.17.

CHAPITRE V DÉDUCTIONS	961.20.
CHAPITRE VI <i>(Abrogé).</i>	
TITRE V.2 CHOIX À L'ÉGARD D'UNE UNITÉ D'UNE FIDUCIE ADMISSIBLE	961.23.
TITRE VI RÉGIMES ENREGISTRÉS DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CHÔMAGE	962.
TITRE VI.0.1 RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS	965.0.1.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	965.0.1.
CHAPITRE II DÉDUCTIONS	965.0.2.
CHAPITRE III TRANSFERTS	965.0.5.
CHAPITRE IV ACQUISITION D'UN CONTRAT DE RENTE	965.0.17.2.
TITRE VI.0.2 RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS COLLECTIFS	965.0.19.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	965.0.19.
CHAPITRE II IMPÔT	965.0.20.
CHAPITRE III DÉDUCTIONS	965.0.23.
CHAPITRE IV MONTANTS À INCLURE	965.0.28.
CHAPITRE V TRANSFERTS	965.0.35.
TITRE VI.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II.2 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II.3 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	

CHAPITRE III.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III.2 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III.3 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VI <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VII <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VIII <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VIII.1 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IX <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.2 SOCIÉTÉS DE PLACEMENTS DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE	965.29.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	965.29.
CHAPITRE II GÉNÉRALITÉS	965.30.
CHAPITRE II.1 RENONCIATION	965.31.5.
CHAPITRE III DÉDUCTIONS	965.32.
CHAPITRE IV ADMINISTRATION	965.34.
TITRE VI.3 PREMIER RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	965.35.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	965.35.
CHAPITRE II GÉNÉRALITÉS	965.36.
CHAPITRE III DÉDUCTION	965.37.
CHAPITRE IV ADMINISTRATION	965.39.
TITRE VI.3.1 SECOND RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	965.39.1.

CHAPITRE I DÉFINITIONS	965.39.1.
CHAPITRE II GÉNÉRALITÉS	965.39.2.
CHAPITRE III DÉDUCTION	965.39.4.
CHAPITRE IV ADMINISTRATION	965.39.7.
TITRE VI.4 <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V <i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VI <i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.5 RÉGIMES D'ÉPARGNE-ACTIONS II	965.55.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	965.55.
SECTION I DÉFINITIONS	965.55.
SECTION II RÈGLES GÉNÉRALES	965.57.
§1. — <i>Inscription et divulgation</i>	965.57.
§2. — <i>Administration</i>	965.58.
§3. — <i>Actif</i>	965.64.
CHAPITRE II ACTION ADMISSIBLE ET TITRE ADMISSIBLE	965.74.
SECTION I ACTION ADMISSIBLE	965.74.
SECTION II TITRE ADMISSIBLE	965.85.
CHAPITRE III ACTION VALIDE	965.86.
CHAPITRE IV ÉMETTEURS ADMISSIBLES	965.90.
SECTION I SOCIÉTÉ ÉMETTRICE ADMISSIBLE	965.90.
§1. — <i>Règles de base</i>	965.90.
§2. — <i>Fusions</i>	965.96.

§3. — <i>Liquidations</i>	965.98.
§4. — <i>Continuation d'entreprise</i>	965.100.
§5. — <i>Règles diverses</i>	965.101.
§6. — <i>Achat ou rachat d'actions et règle antiévitement</i>	965.105.
SECTION II	
ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ADMISSIBLE	965.117.
CHAPITRE V	
COÛT RAJUSTÉ	965.123.
CHAPITRE VI	
DÉDUCTION	965.126.
CHAPITRE VII	
INCLUSION	965.128.
CHAPITRE VIII	
CAS PARTICULIERS	965.130.
TITRE VII	
POLICES D'ASSURANCE SUR LA VIE	966.
CHAPITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	966.
CHAPITRE II	
CALCUL DU REVENU DU TITULAIRE ET DÉGRÈVEMENT	968.
CHAPITRE III	
CALCUL DU COÛT DE BASE RAJUSTÉ	976.
TITRE VIII	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE I	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE III	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE IV	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE V	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VI	
<i>(Abrogé).</i>	
CHAPITRE VII	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE IX	
ARRANGEMENTS DE SERVICES FUNÉRAIRES	979.19.
TITRE X	
RÉSERVE LIBRE D'IMPÔT D'UN ARMATEUR ADMISSIBLE	979.24.
CHAPITRE I	
DÉFINITIONS	979.24.
CHAPITRE II	
RÈGLES GÉNÉRALES	979.25.

CHAPITRE III ADMINISTRATION	979.35.
CHAPITRE IV DÉDUCTION	979.38.
CHAPITRE V GAINS EN CAPITAL ET PERTES EN CAPITAL	979.39.
LIVRE VIII EXEMPTIONS ET DONATAIRES RECONNUS	980.
TITRE I EXONÉRATION D'IMPÔT	980.
CHAPITRE I RÈGLES D'APPLICATION	980.
CHAPITRE II FONCTIONNAIRES ÉTRANGERS	982.
CHAPITRE III CORPS PUBLICS	984.
CHAPITRE III.1 ORGANISMES DE BIENFAISANCE	985.1.
SECTION I DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS	985.1.
SECTION II ENREGISTREMENT	985.5.
SECTION III RÉVOCATION DE L'ENREGISTREMENT	985.6.
SECTION III.0.1 <i>(ABROGÉE).</i>	985.8.2.
SECTION III.0.2 REFUS OU ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT	985.8.5.
SECTION III.1 CONTINGENT DES VERSEMENTS	985.9.
SECTION IV RÈGLES RELATIVES AU CALCUL DU REVENU	985.13.
SECTION V RÈGLES D'APPLICATION	985.19.
SECTION VI DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS	985.22.
SECTION VII EXONÉRATION D'IMPÔT	985.23.
CHAPITRE III.1.1 ASSOCIATIONS DE SPORT AMATEUR ENREGISTRÉES	985.23.1.
CHAPITRE III.2 ORGANISMES ENREGISTRÉS DE SERVICES NATIONAUX DANS LE DOMAINE DES ARTS	985.24.
CHAPITRE III.3 <i>(Abrogé).</i>	

SECTION I <i>(Abrogée).</i>	985.27.
SECTION II <i>(Abrogée).</i>	985.28.
SECTION III <i>(Abrogée).</i>	985.32.
SECTION IV <i>(Abrogée).</i>	985.33.
CHAPITRE III.3.1 INSTITUTIONS MUSÉALES ENREGISTRÉES	985.35.1.
CHAPITRE III.3.2 ORGANISMES CULTURELS OU DE COMMUNICATION ENREGISTRÉS	985.35.11.
CHAPITRE III.4 ORGANISMES D'ÉDUCATION POLITIQUE	985.36.
CHAPITRE IV AUTRES ORGANISATIONS	986.
CHAPITRE V CAS DIVERS	998.
TITRE II DONATAIRES RECONNUS	999.2.
CHAPITRE I DÉFINITION	999.2.
CHAPITRE II SUSPENSION TEMPORAIRE DU POUVOIR DE DÉLIVRER DES REÇUS	999.3.
LIVRE IX DÉCLARATIONS, COTISATIONS ET PAIEMENTS	1000.
TITRE I DÉCLARATIONS	1000.
TITRE II COTISATION	1005.
TITRE III PAIEMENT DE L'IMPÔT	1015.
CHAPITRE I DÉDUCTIONS OU RETENUES	1015.
SECTION I RÈGLES GÉNÉRALES	1015.
SECTION II RÈGLES RELATIVES AUX POURBOIRES	1019.3.
CHAPITRE II PAIEMENTS DE REDRESSEMENT	1020.
CHAPITRE III VERSEMENTS	1025.
SECTION I PARTICULIERS	1025.

SECTION II SOCIÉTÉS	1027.
SECTION III (Abrogée).	1027.1.
SECTION III.1 REPORT DES VERSEMENTS POUR LES SOCIÉTÉS MANUFACTURIÈRES	1027.4.
SECTION IV (Abrogée).	1028.
CHAPITRE III.1 CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES	1029.0.1.
SECTION I (Abrogée).	1029.0.1.
SECTION I.1 RÈGLES ET DÉFINITIONS APPLICABLES À CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES	1029.6.0.0.1.
SECTION I.1.1 INDEXATION ANNUELLE DE CERTAINS MONTANTS	1029.6.0.6.
SECTION II CRÉDIT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	1029.6.1.
SECTION II.1 CRÉDIT POUR LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET POUR LA RECHERCHE EFFECTUÉE PAR UN CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC OU UN CONSORTIUM DE RECHERCHE	1029.8.1.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.1.
§2. — <i>Généralités</i>	1029.8.1.1.
§3. — <i>Crédit</i>	1029.8.6.
SECTION II.2 RESTRICTION À L'ÉGARD DES CRÉDITS POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	1029.8.8.
SECTION II.2.1 CRÉDIT POUR COTISATIONS ET DROITS VERSÉS À UN CONSORTIUM DE RECHERCHE	1029.8.9.0.2.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.9.0.2.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.9.0.3.
SECTION II.3 AUTRE CRÉDIT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	1029.8.9.1.
SECTION II.3.0.1 CRÉDIT POUR LA RECHERCHE PRÉCOMPÉTITIVE EN PARTENARIAT PRIVÉ	1029.8.16.1.1.
SECTION II.3.1 (Abrogée).	1029.8.16.2.
§1. — (Abrogée).	
§2. — (Abrogée).	
SECTION II.4 AIDE GOUVERNEMENTALE, AIDE NON GOUVERNEMENTALE, PAIEMENT CONTRACTUEL ET	1029.8.17.

AUTRES RÈGLES RELATIVES AUX CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.17.
§2. — <i>Réduction attribuable à un paiement contractuel, à une aide gouvernementale ou à une aide non gouvernementale</i>	1029.8.18.
§3. — <i>Remboursement d'une aide gouvernementale ou d'une aide non gouvernementale</i>	1029.8.18.1.
§4. — <i>Règles relatives aux contributions et autres règles de réduction similaires</i>	1029.8.19.
§5. — <i>Seuil d'exclusion des dépenses</i>	1029.8.19.8.
§6. — <i>Règles diverses</i>	1029.8.20.
SECTION II.4.1 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.21.4.
SECTION II.4.2 CRÉDIT POUR SERVICES D'ADAPTATION TECHNOLOGIQUE	1029.8.21.17.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.21.17.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.21.22.
SECTION II.4.3 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.21.32.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.5 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.22.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.5.1 CRÉDIT POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	1029.8.33.2.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.33.2.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.33.6.
§3. — <i>Administration</i>	1029.8.33.10.
SECTION II.5.1.1 CRÉDIT POUR LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES SECTEURS MANUFACTURIER, FORESTIER ET MINIER	1029.8.33.11.1.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.33.11.1.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.33.11.3.
SECTION II.5.1.2 CRÉDIT POUR LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL	1029.8.33.11.11.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.33.11.11.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.33.11.13.
SECTION II.5.1.3 CRÉDIT POUR LA FORMATION DE TRAVAILLEURS À L'EMPLOI DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	1029.8.33.11.21.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.33.11.21.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.33.11.22.
SECTION II.5.2 CRÉDIT RELATIF À LA DÉCLARATION DES POURBOIRES	1029.8.33.12.
SECTION II.6 CRÉDIT POUR LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES QUÉBÉCOISES	1029.8.34.

§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.34.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.35.
SECTION II.6.0.0.1 CRÉDIT POUR LE DOUBLAGE DE FILMS	1029.8.36.0.0.1.
SECTION II.6.0.0.2 CRÉDIT POUR SERVICES DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE	1029.8.36.0.0.4.
SECTION II.6.0.0.3 CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES	1029.8.36.0.0.7.
SECTION II.6.0.0.4 CRÉDIT POUR LA PRODUCTION DE SPECTACLES	1029.8.36.0.0.10.
SECTION II.6.0.0.4.1 CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D'ÉVÉNEMENTS OU D'ENVIRONNEMENTS MULTIMÉDIAS PRÉSENTÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	1029.8.36.0.0.12.1.
SECTION II.6.0.0.5 CRÉDIT POUR L'ÉDITION DE LIVRES	1029.8.36.0.0.13.
SECTION II.6.0.0.6 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.0.16.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.0.1 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.1.
SECTION II.6.0.1.1 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.3.3.
SECTION II.6.0.1.2 CRÉDIT POUR LES TITRES MULTIMÉDIAS (VOLET GÉNÉRAL)	1029.8.36.0.3.8.
SECTION II.6.0.1.3 CRÉDIT POUR LES SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES DANS LA PRODUCTION DE TITRES MULTIMÉDIAS	1029.8.36.0.3.18.
SECTION II.6.0.1.4 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.3.28.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.0.1.5 <i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.3.38.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.0.1.6 CRÉDIT POUR LES SOCIÉTÉS ÉTABLIES DANS LA CITÉ DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	1029.8.36.0.3.46.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.3.46.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.3.48.
§3. — <i>Taux modifié</i>	1029.8.36.0.3.49.
§4. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.3.57.

SECTION II.6.0.1.7	
CRÉDIT POUR LES ACTIVITÉS D’AFFAIRES ÉLECTRONIQUES	1029.8.36.0.3.60.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.0.3.60.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.0.3.61.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.0.3.65.
SECTION II.6.0.1.8	
CRÉDIT POUR LES GRANDS PROJETS CRÉATEURS D’EMPLOIS	1029.8.36.0.3.72.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.3.72.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.3.73.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.3.76.
SECTION II.6.0.1.9	
CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ÉLECTRONIQUES	1029.8.36.0.3.79.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.3.79.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.3.80.
§3. — <i>Aide gouvernementale et aide non gouvernementale</i>	1029.8.36.0.3.82.
SECTION II.6.0.1.10	
CRÉDIT POUR LES GRANDS PROJETS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	1029.8.36.0.3.84.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.0.3.84.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.3.85.
§3. — <i>Aide gouvernementale et aide non gouvernementale</i>	1029.8.36.0.3.86.
SECTION II.6.0.1.11	
CRÉDIT POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA PRESSE ÉCRITE	1029.8.36.0.3.88.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.0.3.88.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.0.3.96.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.3.100.
SECTION II.6.0.2	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.4.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.0.3	
CRÉDITS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE	1029.8.36.0.17.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.17.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.0.19.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.0.29.
SECTION II.6.0.3.1	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.0.37.1.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.0.4	
CRÉDIT POUR LES SALAIRES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1029.8.36.0.38.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.38.

§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.0.40.
SECTION II.6.0.5	
CRÉDIT POUR SERVICES DE COURTAGE EN DOUANE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1029.8.36.0.55.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.55.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.0.57.
SECTION II.6.0.6	
CRÉDIT POUR FRAIS D’ACQUISITION OU DE LOCATION DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1029.8.36.0.72.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.36.0.72.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.0.73.
SECTION II.6.0.7	
CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION OU LA TRANSFORMATION DE BÂTIMENTS STRATÉGIQUES DANS LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1029.8.36.0.84.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.84.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.85.
§3. — <i>Production d’une attestation d’admissibilité annuelle après l’achèvement des travaux</i>	1029.8.36.0.87.
§4. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.88.
SECTION II.6.0.8	
CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D’ÉTHANOL AU QUÉBEC	1029.8.36.0.94.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.36.0.94.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.95.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.99.
SECTION II.6.0.9	
CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D’ÉTHANOL CELLULOSIQUE AU QUÉBEC	1029.8.36.0.103.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.103.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.105.
SECTION II.6.0.9.1	
CRÉDIT POUR LA PRODUCTION DE BIODIESEL AU QUÉBEC	1029.8.36.0.106.1.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.0.106.1.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.106.2.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.106.4.
SECTION II.6.0.9.2	
CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D’HUILE PYROLYTIQUE AU QUÉBEC	1029.8.36.0.106.7.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.0.106.7.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.106.9.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.106.12.
SECTION II.6.0.10	
CRÉDIT FAVORISANT LA MODERNISATION DE L’OFFRE D’HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	1029.8.36.0.107.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.0.107.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.109.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.115.
SECTION II.6.0.11	
CRÉDIT POUR LA DIVERSIFICATION DES MARCHÉS DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES	1029.8.36.0.119.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.36.0.119.

§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.0.120.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.0.122.
SECTION II.6.1	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.1.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.2	
CRÉDIT POUR LE DESIGN	1029.8.36.4.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.4.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.5.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.18.
SECTION II.6.3	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.30.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.4	
CRÉDIT RELATIF AUX FIDUCIES POUR L'ENVIRONNEMENT	1029.8.36.52.
SECTION II.6.4.1	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.53.1.
SECTION II.6.4.2	
CRÉDIT POUR L'ACQUISITION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DU LISIER DE PORC	1029.8.36.53.10.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.53.10.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.53.11.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.53.15.
SECTION II.6.4.2.1	
CRÉDIT À L'ÉGARD DES INTÉRÊTS PAYABLES DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT OBTENU EN VERTU DE LA FORMULE VENDEUR-PRÊTEUR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	1029.8.36.53.20.1.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.36.53.20.1.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.53.20.2.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.53.20.4.
SECTION II.6.4.3	
CRÉDIT POUR L'ACQUISITION OU LA LOCATION D'UN VÉHICULE ÉCOÉNERGÉTIQUE	1029.8.36.53.21.
SECTION II.6.5	
CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION OU LA TRANSFORMATION DE NAVIRES	1029.8.36.54.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.54.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.55.
SECTION II.6.5.1	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.59.1.
SECTION II.6.5.2	
CRÉDIT VISANT À FAVORISER LE RAJEUNISSEMENT DU PARC DE VÉHICULES UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DU TAXI	1029.8.36.59.9.

SECTION II.6.5.3	
CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION MAJEURE DE CHEMINS D'ACCÈS ET DE PONTS D'INTÉRÊT PUBLIC EN MILIEU FORESTIER	1029.8.36.59.12.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.59.12.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.59.13.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.59.15.
SECTION II.6.5.4	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.59.21.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.5.5	
CRÉDIT RELATIF AUX COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS ACTIONNAIRES	1029.8.36.59.32.
SECTION II.6.5.6	
CRÉDIT RELATIF À CERTAINS FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS DANS LE CADRE DU RÉGIME D'ÉPARGNE- ACTIONS II	1029.8.36.59.35.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.59.35.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.59.37.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.59.38.
SECTION II.6.5.7	
CRÉDIT POUR LES CABINETS D'ASSURANCE DE DOMMAGES	1029.8.36.59.42.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.59.42.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.59.44.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.59.45.
SECTION II.6.5.8	
CRÉDIT FAVORISANT LE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE	1029.8.36.59.49.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.36.59.49.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.59.50.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.59.52.
SECTION II.6.6	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.36.60.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.6.6.1	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS À L'INDUSTRIE DE L'OPTIQUE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC	1029.8.36.72.1.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.1.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.2.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.72.7.
SECTION II.6.6.2	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS À L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM DANS LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	1029.8.36.72.15.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.15.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.16.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.72.21.

SECTION II.6.6.3	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS AU SECTEUR MANUFACTURIER OU ENVIRONNEMENTAL DANS LE TECHNOPOLE ANGUS	1029.8.36.72.29.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.29.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.30.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.72.35.
SECTION II.6.6.4	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	1029.8.36.72.43.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.43.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.44.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.72.48.
SECTION II.6.6.5	
CRÉDITS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIOTECHNOLOGIE ET DE LA NUTRACEUTIQUE	1029.8.36.72.56.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.72.56.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.57.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.72.62.
SECTION II.6.6.6	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES RÉGIONS RESSOURCES	1029.8.36.72.70.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.70.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.71.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.72.75.
SECTION II.6.6.6.1	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES RÉGIONS RESSOURCES, DANS LA VALLÉE DE L'ALUMINIUM ET EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	1029.8.36.72.82.1.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.82.1.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.82.2.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.72.82.6.
SECTION II.6.6.6.2	
CRÉDIT FAVORISANT L'EMPLOI EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	1029.8.36.72.82.13.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.82.13.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.82.14.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.72.82.18.
SECTION II.6.6.7	
CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES CARREFOURS DE L'INNOVATION	1029.8.36.72.83.
§1. — <i>Définitions et généralités</i>	1029.8.36.72.83.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.72.84.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale, paiement contractuel et autres</i>	1029.8.36.72.88.
SECTION II.6.7	
(Abrogée).	1029.8.36.73.
§1. — (Abrogée).	
§2. — (Abrogée).	

§3. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.8 <i>(ABROGÉE)</i> .	1029.8.36.89.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.9 <i>(ABROGÉE)</i> .	1029.8.36.95.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.10 <i>(Abrogée)</i> .	1029.8.36.102.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
§3. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.11 <i>(Abrogée)</i> .	1029.8.36.115.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
§3. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.12 <i>(Abrogée)</i> .	1029.8.36.125.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
§3. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.13 <i>(ABROGÉE)</i> .	1029.8.36.147.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.14 <i>(Abrogée)</i> .	1029.8.36.157.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.14.1 <i>(ABROGÉE)</i> .	1029.8.36.166.1.
§1. — <i>(Abrogée)</i> .	
§2. — <i>(Abrogée)</i> .	
§3. — <i>(Abrogée)</i> .	
SECTION II.6.14.2 CRÉDIT POUR INVESTISSEMENT RELATIF AU MATÉRIEL DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION	1029.8.36.166.40.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.166.40.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.166.43.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.166.52.
SECTION II.6.14.2.1 CRÉDIT À L'ÉGARD D'UN BÂTIMENT UTILISÉ DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS DE FABRICATION OU DE TRANSFORMATION	1029.8.36.166.60.1.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.166.60.1.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.166.60.8.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.166.60.13.

SECTION II.6.14.2	
CRÉDIT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1029.8.36.166.60.19.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.36.166.60.19.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.166.60.27.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.166.60.30.
SECTION II.6.14.3	
CRÉDIT POUR LES CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX	1029.8.36.166.61.
SECTION II.6.14.4	
CRÉDIT POUR L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS PAR UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS	1029.8.36.166.65.
SECTION II.6.14.5	
CRÉDIT RELATIF À UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS	1029.8.36.166.69.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.36.166.69.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.36.166.70.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.166.76.
SECTION II.6.15	
CRÉDIT RELATIF À DES RESSOURCES MINIÈRES, PÉTROLIÈRES, GAZIÈRES OU AUTRES	1029.8.36.167.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.36.167.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.36.168.
§3. — <i>Aide gouvernementale, aide non gouvernementale et autres</i>	1029.8.36.172.
SECTION II.7	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.37.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
§3. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.8	
CRÉDIT POUR REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS	1029.8.50.
SECTION II.8.1	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.50.1.
SECTION II.8.2	
CRÉDIT RELATIF À L'IMPÔT DÉDUIT OU RETENU À L'ÉGARD D'UNE RENTE D'ÉTALEMENT DU REVENU PROVENANT D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES	1029.8.50.2.
SECTION II.8.3	
CRÉDIT RELATIF À LA DÉTERMINATION RÉTROACTIVE DE CERTAINES PRESTATIONS	1029.8.50.3.
SECTION II.9	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.51.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.10	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.53.
SECTION II.11	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.54.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	

SECTION II.11.1	
CRÉDIT POUR MAINTIEN À DOMICILE DES AÎNÉS	1029.8.61.1.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.61.1.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.5.
§3. — <i>Compensation financière</i>	1029.8.61.7.1.
SECTION II.11.2	
CRÉDIT ACCORDANT UNE ALLOCATION AUX FAMILLES	1029.8.61.8.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.61.8.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.18.
§3. — <i>Versement et recouvrement par Retraite Québec</i>	1029.8.61.28.
§4. — <i>Révision et recours</i>	1029.8.61.39.
§5. — <i>Recouvrement par le ministre</i>	1029.8.61.43.
§6. — <i>Disposition pénale</i>	1029.8.61.48.
§7. — <i>Dispositions administratives</i>	1029.8.61.49.
SECTION II.11.3	
CRÉDIT POUR AIDANTS NATURELS HÉBERGEANT UNE PERSONNE MAJEURE	1029.8.61.61.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.61.61.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.64.
SECTION II.11.4	
CRÉDIT POUR LES PERSONNES QUI ACCORDENT UN RÉPIT AUX AIDANTS NATURELS	1029.8.61.71.
§1. — <i>Interprétation et généralité</i>	1029.8.61.71.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.73.
SECTION II.11.5	
CRÉDIT POUR FRAIS DE RELÈVE D'AIDANTS NATURELS	1029.8.61.76.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.61.76.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.80.
SECTION II.11.6	
CRÉDIT POUR AIDANTS NATURELS COHABITANT AVEC UNE PERSONNE MAJEURE	1029.8.61.83.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.61.83.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.85.
SECTION II.11.7	
CRÉDIT POUR AIDANTS NATURELS COHABITANT AVEC UN CONJOINT	1029.8.61.91.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.61.91.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.93.
SECTION II.11.7.1	
CRÉDIT POUR AIDANTS NATURELS D'UNE PERSONNE MAJEURE SANS EXIGENCE DE COHABITATION	1029.8.61.96.1.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.61.96.1.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.61.96.3.
SECTION II.11.8	
CRÉDIT POUR SÉJOUR DANS UNE UNITÉ TRANSITOIRE DE RÉCUPÉRATION FONCTIONNELLE	1029.8.61.97.
SECTION II.11.9	
CRÉDIT POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DE BIENS VISANT À PROLONGER L'AUTONOMIE DES AÎNÉS	1029.8.61.100.
SECTION II.11.10	
CRÉDIT POUR LE SOUTIEN AUX AÎNÉS	1029.8.61.103.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.61.103.

§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.62.
SECTION II.12	
CRÉDIT POUR FRAIS D'ADOPTION	1029.8.62.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.62.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.63.
SECTION II.12.1	
CRÉDIT POUR LE TRAITEMENT DE L'INFERTILITÉ	1029.8.66.1.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.66.1.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.66.2.
§3. — <i>Versements anticipés</i>	1029.8.66.5.3.
SECTION II.12.2	
CRÉDIT POUR LES ACTIVITÉS DES ENFANTS	1029.8.66.6.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.66.6.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.66.9.
SECTION II.12.3	
CRÉDIT POUR LES ACTIVITÉS DES AÎNÉS	1029.8.66.11.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.66.11.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.66.14.
SECTION II.13	
CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS	1029.8.67.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.67.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.79.
§3. — <i>Versements anticipés et règle d'exception</i>	1029.8.80.2.
SECTION II.14	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.83.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.15	
<i>(Abrogée).</i>	1029.8.93.
§1. — <i>(Abrogée).</i>	
§2. — <i>(Abrogée).</i>	
SECTION II.16	
VERSEMENT DU CRÉDIT POUR TAXE DE VENTE DU QUÉBEC	1029.8.101.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.101.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.105.
SECTION II.16.1	
CRÉDIT TRANSITOIRE POUR UN PRESTATAIRE D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS	1029.8.109.2.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.109.2.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.109.3.
SECTION II.17	
CRÉDIT POUR LES PARTICULIERS HABITANT SUR LE TERRITOIRE D'UN VILLAGE NORDIQUE	1029.8.110.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.110.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.114.
SECTION II.17.1	
CRÉDITS VISANT À ACCROÎTRE L'INCITATION AU TRAVAIL	1029.8.116.1.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.116.1.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.116.5.
§3. — <i>Versements anticipés et règles d'exception</i>	1029.8.116.9.

SECTION II.17.2	
CRÉDIT POUR LA SOLIDARITÉ	1029.8.116.12.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.116.12.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.116.16.
§3. — <i>Versement</i>	1029.8.116.26.
§4. — <i>Dispositions administratives</i>	1029.8.116.30.
SECTION II.17.3	
CRÉDIT METTANT EN PLACE UN BOUCLIER FISCAL	1029.8.116.36.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.116.36.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.116.38.
SECTION II.18	
CRÉDIT RELATIF AUX FRAIS MÉDICAUX	1029.8.117.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.117.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.118.
SECTION II.19	
CRÉDIT POUR LES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU	1029.8.119.
SECTION II.20	
CRÉDIT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS LES RÉGIONS RESSOURCES	1029.8.122.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.122.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.124.
SECTION II.21	
CRÉDIT POUR FAVORISER L'ÉPARGNE-ÉTUDES	1029.8.126.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.8.126.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.128.
§3. — <i>Dispositions administratives</i>	1029.8.140.
SECTION II.22	
CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION RÉSIDENTIELLES	1029.8.146.
§1. — <i>Interprétation et généralités</i>	1029.8.146.
§2. — <i>Crédit</i>	1029.8.150.
SECTION II.23	
CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION ÉCORESPONSABLE	1029.8.153.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.153.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.157.
SECTION II.24	
CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE	1029.8.159.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.159.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.164.
SECTION II.25	
CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION ÉCORESPONSABLE (RÉNOVERT)	1029.8.167.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.167.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.171.
SECTION II.26	
CRÉDIT POUR LA RÉFECTION D'INSTALLATIONS SEPTIQUES	1029.8.174.
§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.174.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.177.
SECTION II.27	
CRÉDIT POUR LA REMISE EN ÉTAT D'UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE	1029.8.179.

§1. — <i>Interprétation et règles générales</i>	1029.8.179.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.8.182.
§3. — <i>Versements anticipés et règles d'exception</i>	1029.8.184.
SECTION III	
CRÉDITS POUR LES TITULAIRES D'UN PERMIS DE CHAUFFEUR OU DE PROPRIÉTAIRE DE TAXI	1029.9.
§1. — <i>Interprétation</i>	1029.9.
§2. — <i>Crédits</i>	1029.9.1.
CHAPITRE IV	
PAIEMENT SUR COTISATION	1030.
CHAPITRE IV.1	
SÛRETÉ LORS DU DÉPART DU CANADA	1033.2.
CHAPITRE IV.2	
SÛRETÉ À L'ÉGARD DE L'ALIÉNATION RÉPUTÉE D'UNE ACTION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE	1033.14.
SECTION I	
INTERPRÉTATION ET RÈGLES GÉNÉRALES	1033.14.
SECTION II	
SÛRETÉ À L'ÉGARD DE CERTAINES ALIÉNATIONS RÉPUTÉES D' ACTIONS ADMISSIBLES	1033.17.
SECTION III	
MODALITÉS DU CALCUL DE LA SÛRETÉ AU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ALIÉNATION RÉPUTÉE	1033.23.
SECTION IV	
DISPOSITIONS DIVERSES	1033.25.
CHAPITRE V	
RESPONSABILITÉS SOLIDAIRES QUANT AU PAIEMENT DE L'IMPÔT	1034.
TITRE IV	
INTÉRÊT	1037.
TITRE IV.1	
COMPENSATION DES INTÉRÊTS CRÉDITEURS ET DES INTÉRÊTS DÉBITEURS	1044.2.
TITRE V	
PÉNALITÉS	1045.
CHAPITRE I	
FAUX ÉNONCÉS OU OMISSIONS	1045.
CHAPITRE II	
INFORMATION TROMPEUSE EN MATIÈRE FISCALE FOURNIE PAR UN TIERS	1049.0.3.
CHAPITRE III	
AUTRES PÉNALITÉS ET MODALITÉS D'APPLICATION	1049.1.
TITRE VI	
REMBOURSEMENTS	1051.
TITRE VI.1	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE VI.2	
CHOIX	1056.4.

TITRE VII

(Abrogé).

TITRE VIII

RÉVOCATION DE L'ENREGISTREMENT DE CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

1063.

LIVRE X

(Abrogé).

LIVRE X.1

NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ABRI FISCAL

1079.1.

TITRE I

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1079.1.

TITRE II

GÉNÉRALITÉS

1079.2.

TITRE III

DÉDUCTION

1079.6.

TITRE IV

ADMINISTRATION

1079.7.

LIVRE X.2

DIVULGATIONS D'OPÉRATIONS

1079.8.1.

TITRE I

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1079.8.1.

TITRE II

DIVULGATIONS OBLIGATOIRES

1079.8.5.

TITRE III

DIVULGATION PRÉVENTIVE

1079.8.7.

TITRE IV

AUTRES RÈGLES

1079.8.8.

TITRE V

OMISSION DE DIVULGATION

1079.8.13.

LIVRE X.3

ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

1079.8.16.

TITRE I

CONTRAT DE CONSTRUCTION

1079.8.16.

TITRE II

AGENCE DE PLACEMENT DE PERSONNEL

1079.8.25.

TITRE II.1

ENTREPRISE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS

1079.8.34.1.

TITRE III

INFRACTIONS ET ADMINISTRATION

1079.8.35.

LIVRE XI

DISSIMULATION EN MATIÈRE IMPOSABLE

1079.9.

TITRE I

ÉVITEMENT D'IMPÔT

1079.9.

TITRE I.0.1

OPÉRATION IMPLIQUANT UN TROMPE-L'ŒIL

1082.0.1.

TITRE I.1	
AVANTAGE ACCORDÉ À UN CONTRIBUABLE	1082.1.
TITRE I.2	
PRIX DE TRANSFERT	1082.3.
TITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
LIVRE XII	
RÈGLEMENTS	1086.
PARTIE I.1	
<i>(Abrogée).</i>	
LIVRE I	
<i>(Abrogé).</i>	
LIVRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
LIVRE III	
<i>(Abrogé).</i>	
PARTIE I.2	
<i>(Abrogée).</i>	
LIVRE I	
<i>(Abrogé).</i>	
LIVRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
LIVRE III	
<i>(Abrogé).</i>	
PARTIE I.3	
IMPÔT RELATIF AUX VERSEMENTS ANTICIPÉS DU CRÉDIT POUR MAINTIEN À DOMICILE DES AÎNÉS	1086.9.
PARTIE I.3.1	
IMPÔT RELATIF AUX VERSEMENTS ANTICIPÉS DES CRÉDITS VISANT À ACCROÎTRE L'INCITATION AU TRAVAIL	1086.12.1.
PARTIE I.3.2	
IMPÔT RELATIF AUX VERSEMENTS ANTICIPÉS DU CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS	1086.12.5.
PARTIE I.3.3	
IMPÔT RELATIF AUX VERSEMENTS ANTICIPÉS DU CRÉDIT POUR LE TRAITEMENT DE L'INFERTILITÉ	1086.12.9.
PARTIE I.3.4	
IMPÔT RELATIF AUX VERSEMENTS ANTICIPÉS DU CRÉDIT POUR LA REMISE EN ÉTAT D'UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE	1086.12.13.
PARTIE I.4	
IMPÔT RELATIF À L'ACQUISITION D' ACTIONS DE REPLACEMENT DANS LE CADRE D'UN RACHAT D' ACTIONS AFIN DE BÉNÉFICIER DU RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	1086.13.
LIVRE I	
DÉFINITIONS	1086.13.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE L'IMPÔT	1086.14.

LIVRE III	
DISPOSITIONS DIVERSES	1086.18.1.
PARTIE I.5	
IMPÔT RELATIF À L'ACQUISITION D' ACTIONS DE REMPACEMENT DANS LE CADRE D'UN RACHAT D' ACTIONS AFIN DE BÉNÉFICIER DU RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À L'ÉDUCATION PERMANENTE	1086.19.
LIVRE I	
DÉFINITIONS	1086.19.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE L'IMPÔT	1086.20.
LIVRE III	
DISPOSITIONS DIVERSES	1086.25.
PARTIE I.6	
IMPÔT RELATIF AU REPORT DE L'AVANTAGE LIÉ À UNE OPTION D'ACHAT DE TITRES	1086.26.
PARTIE II	
REVENU GAGNÉ AU QUÉBEC PAR DES PERSONNES NE RÉSIDENT PAS AU QUÉBEC	1087.
TITRE I	
RÈGLES GÉNÉRALES	1087.
TITRE I.1	
SERVICE DE PLACEMENT FOURNI À UN ÉTRANGER	1091.2.
TITRE II	
ÉLÈVES, PROFESSEURS ET EMPLOYÉS	1092.
TITRE III	
BIENS QUÉBÉCOIS IMPOSABLES	1094.
PARTIE III	
INSTITUTIONS DE PLACEMENTS	1103.
LIVRE I	
SOCIÉTÉS DE PLACEMENTS	1103.
LIVRE II	
SOCIÉTÉS DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES	1108.
LIVRE III	
SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE	1116.
LIVRE IV	
FIDUCIE DE FONDS COMMUN DE PLACEMENTS	1120.
LIVRE V	
SOCIÉTÉS DE PLACEMENTS APPARTENANT À DES PERSONNES NE RÉSIDENT PAS AU CANADA	1122.
PARTIE III.0.0.1	
RÈGLES ET DÉFINITIONS APPLICABLES À CERTAINS IMPÔTS SPÉCIAUX	1129.0.0.1.
PARTIE III.0.1	
IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À DIVERS CRÉDITS POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	1129.0.1.

PARTIE III.0.1.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À LA RÉCUPÉRATION DE CERTAINS CRÉDITS POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL	1129.0.10.1.
PARTIE III.0.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR SERVICES D'ADAPTATION TECHNOLOGIQUE	1129.0.11.
PARTIE III.0.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX SOLUTIONS DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	1129.0.16.
PARTIE III.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIVEMENT AUX PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES QUÉBÉCOISES	1129.1.
LIVRE I DÉFINITIONS	1129.1.
LIVRE II ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE L'IMPÔT	1129.2.
LIVRE III DISPOSITIONS DIVERSES	1129.3.
PARTIE III.1.0.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LE DOUBLAGE DE FILMS	1129.4.0.1.
PARTIE III.1.0.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR SERVICES DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE	1129.4.0.5.
PARTIE III.1.0.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES	1129.4.0.9.
PARTIE III.1.0.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA PRODUCTION DE SPECTACLES	1129.4.0.13.
PARTIE III.1.0.4.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D'ÉVÉNEMENTS OU D'ENVIRONNEMENTS MULTIMÉDIAS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	1129.4.0.16.1.
PARTIE III.1.0.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR L'ÉDITION DE LIVRES	1129.4.0.17.
PARTIE III.1.0.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE SPECTACLES NUMÉRIQUES	1129.4.0.21.
PARTIE III.1.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES TITRES MULTIMÉDIAS (PREMIER VOLET)	1129.4.1.
PARTIE III.1.1.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES TITRES MULTIMÉDIAS (DEUXIÈME VOLET)	1129.4.3.1.

PARTIE III.1.1.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES TITRES MULTIMÉDIAS (VOLET GÉNÉRAL)	1129.4.3.5.
PARTIE III.1.1.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES DANS LA PRODUCTION DE TITRES MULTIMÉDIAS	1129.4.3.9.
PARTIE III.1.1.4 <i>(Abrogée).</i>	
PARTIE III.1.1.5 <i>(Abrogée).</i>	
PARTIE III.1.1.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES SOCIÉTÉS ÉTABLIES DANS LA CITÉ DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	1129.4.3.22.
PARTIE III.1.1.7 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES ACTIVITÉS D’AFFAIRES ÉLECTRONIQUES	1129.4.3.26.
PARTIE III.1.1.8 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES GRANDS PROJETS CRÉATEURS D’EMPLOIS	1129.4.3.31.
PARTIE III.1.1.9 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ÉLECTRONIQUES	1129.4.3.36.
PARTIE III.1.1.10 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES GRANDS PROJETS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	1129.4.3.40.
PARTIE III.1.1.11 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA PRESSE ÉCRITE	1129.4.3.45.
PARTIE III.1.2 <i>(Abrogée).</i>	
PARTIE III.1.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE	1129.4.7.
PARTIE III.1.3.1 <i>(Abrogée).</i>	
PARTIE III.1.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES SALAIRES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1129.4.13.
PARTIE III.1.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR SERVICES DE COURTAGE EN DOUANE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1129.4.18.
PARTIE III.1.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR FRAIS D’ACQUISITION OU DE LOCATION DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1129.4.23.

PARTIE III.1.7 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION OU LA TRANSFORMATION DE BÂTIMENTS STRATÉGIQUES DANS LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL À MIRABEL	1129.4.28.
PARTIE III.1.8 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À LA DÉDUCTION ADDITIONNELLE DE 35 % OU DE 60 % À L'ÉGARD DE CERTAINS INVESTISSEMENTS	1129.4.33.
PARTIE III.2 <i>(Abrogée).</i>	
LIVRE I <i>(Abrogé).</i>	
LIVRE II <i>(Abrogé).</i>	
LIVRE III <i>(Abrogé).</i>	
PARTIE III.2.1 <i>(Abrogée).</i>	
LIVRE I <i>(Abrogé).</i>	
LIVRE II <i>(Abrogé).</i>	
LIVRE III <i>(Abrogé).</i>	
PARTIE III.2.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU SECOND RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	1129.12.8.
PARTIE III.2.3 IMPÔT SPÉCIAL VISANT À ASSURER L'INTÉGRITÉ DU SECOND RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	1129.12.12.
PARTIE III.2.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UN RACHAT OU REMBOURSEMENT ADMISSIBLE DANS LE CADRE DU SECOND RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	1129.12.17.
PARTIE III.2.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UN RACHAT DANS LE CADRE DU PREMIER RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	1129.12.23.
PARTIE III.2.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UN RACHAT DANS LE CADRE DU SECOND RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF	1129.12.32.
PARTIE III.2.7 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À CERTAINS FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS DANS LE CADRE DU RÉGIME D'ÉPARGNE- ACTIONS II	1129.12.40.
PARTIE III.2.8 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UNE RÉSERVE LIBRE D'IMPÔT D'UN ARMATEUR ADMISSIBLE	1129.12.44.

PARTIE III.3

(Abrogée).

LIVRE I

(Abrogé).

LIVRE II

(Abrogé).

LIVRE III

(Abrogé).

PARTIE III.4

IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À L'ALIÉNATION DE CERTAINS BIENS
PAR UN CENTRE D'ARCHIVES OU UNE INSTITUTION MUSÉALE

1129.16.

LIVRE I

DÉFINITIONS

1129.16.

LIVRE II

ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE L'IMPÔT

1129.17.

LIVRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

1129.19.

PARTIE III.5

IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À L'ALIÉNATION DE CERTAINS BIENS
PAR UN ÉTABLISSEMENT OU UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE

1129.20.

LIVRE I

DÉFINITION

1129.20.

LIVRE II

ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE L'IMPÔT

1129.21.

LIVRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

1129.23.

PARTIE III.5.1

IMPÔT SPÉCIAL RELATIVEMENT AUX ORGANISMES
ARTISTIQUES RECONNUS

1129.23.1.

PARTIE III.5.1.1

IMPÔT SPÉCIAL RELATIVEMENT AUX INSTITUTIONS
MUSÉALES ENREGISTRÉES

1129.23.4.1.

PARTIE III.5.1.2

IMPÔT SPÉCIAL RELATIVEMENT AUX ORGANISMES
CULTURELS OU DE COMMUNICATION ENREGISTRÉS

1129.23.4.5.

PARTIE III.5.2

IMPÔT SPÉCIAL RELATIVEMENT AUX ORGANISMES
D'ÉDUCATION POLITIQUE RECONNUS

1129.23.5.

PARTIE III.6

IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITÉ DES
TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

1129.24.

LIVRE I

DÉFINITIONS

1129.24.

LIVRE II

ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE L'IMPÔT

1129.25.

LIVRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

1129.27.

PARTIE III.6.0.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À FONDATION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI	1129.27.0.1.
PARTIE III.6.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS AU PLUS TARD LE 28 FÉVRIER 2006	1129.27.1.
PARTIE III.6.1.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS APRÈS LE 23 MARS 2006	1129.27.4.1.
PARTIE III.6.1.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX OPÉRATIONS D'ÉCHANGE D' ACTIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	1129.27.4.5.
PARTIE III.6.1.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU RECOUVREMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE CATÉGORIE « A » ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	1129.27.5.
PARTIE III.6.2.1 IMPÔTS SPÉCIAUX RELATIFS AU RECOUVREMENT DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR L'ÉCHANGE D' ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	1129.27.10.1.
PARTIE III.6.3 <i>(Abrogée).</i>	
PARTIE III.6.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SPÉCIALISÉS DANS LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	1129.27.15.
PARTIE III.6.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ÉLECTRONIQUES	1129.27.19.
PARTIE III.6.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR LES CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX	1129.27.23.
PARTIE III.7 DROIT SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU TRANSFERT D'UN IMMEUBLE EFFECTUÉ AVANT LE 18 MARS 2016	1129.28.
PARTIE III.7.0.1 DROITS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS AU TRANSFERT D'UN IMMEUBLE EFFECTUÉ APRÈS LE 17 MARS 2016	1129.33.0.1.
PARTIE III.7.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À L'UTILISATION D'UNE TECHNOLOGIE DE NETTOYAGE À SEC MOINS POLLUANTE	1129.33.1.
PARTIE III.8 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT À LA FORMATION	1129.34.

PARTIE III.9 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	1129.38.
PARTIE III.9.0.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES SECTEURS MANUFACTURIER, FORESTIER ET MINIER	1129.41.0.1.
PARTIE III.9.0.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL	1129.41.0.6.
PARTIE III.9.0.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA FORMATION DE TRAVAILLEURS À L'EMPLOI DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	1129.41.0.11.
PARTIE III.9.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT RELATIF À LA DÉCLARATION DES POURBOIRES	1129.41.1.
PARTIE III.10 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LE DESIGN	1129.42.
PARTIE III.10.0.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR L'ACQUISITION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DU LISIER DE PORC	1129.45.0.1.
PARTIE III.10.0.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT À L'ÉGARD DES INTÉRÊTS PAYABLES DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT OBTENU EN VERTU DE LA FORMULE VENDEUR-PRÊTEUR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	1129.45.0.6.
PARTIE III.10.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À LA CONSTRUCTION OU À LA TRANSFORMATION DE NAVIRES	1129.45.1.
PARTIE III.10.1.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES ENTREPRISES DE CHEMIN DE FER	1129.45.3.1.
PARTIE III.10.1.1.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION MAJEURE DE CHEMINS D'ACCÈS ET DE PONTS D'INTÉRÊT PUBLIC EN MILIEU FORESTIER	1129.45.3.5.1.
PARTIE III.10.1.1.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT FAVORISANT L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX DIPLÔMÉS DANS LES RÉGIONS RESSOURCES	1129.45.3.5.7.
PARTIE III.10.1.1.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES CABINETS D'ASSURANCE DE DOMMAGES	1129.45.3.5.12.
PARTIE III.10.1.1.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT FAVORISANT LE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE	1129.45.3.5.16.

PARTIE III.10.1.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS À L'INDUSTRIE DE L'OPTIQUE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC	1129.45.3.6.
PARTIE III.10.1.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS À L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM DANS LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	1129.45.3.10.
PARTIE III.10.1.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS AU SECTEUR MANUFACTURIER OU ENVIRONNEMENTAL DANS LE TECHNOPÔLE ANGUS	1129.45.3.14.
PARTIE III.10.1.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	1129.45.3.18.
PARTIE III.10.1.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX CRÉDITS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIOTECHNOLOGIE ET DE LA NUTRACEUTIQUE	1129.45.3.22.
PARTIE III.10.1.7 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES RÉGIONS RESSOURCES	1129.45.3.26.
PARTIE III.10.1.7.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES RÉGIONS RESSOURCES, DANS LA VALLÉE DE L'ALUMINIUM ET EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	1129.45.3.30.1.
PARTIE III.10.1.7.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC DANS LES SECTEURS DE LA BIOTECHNOLOGIE MARINE, DE LA MARICULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER	1129.45.3.30.6.
PARTIE III.10.1.8 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES CARREFOURS DE L'INNOVATION	1129.45.3.31.
PARTIE III.10.1.9 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D'ÉTHANOL AU QUÉBEC	1129.45.3.36.
PARTIE III.10.1.9.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA PRODUCTION DE BIODIESEL AU QUÉBEC	1129.45.3.39.1.
PARTIE III.10.1.9.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA PRODUCTION D'HUILE PYROLYTIQUE AU QUÉBEC	1129.45.3.39.5.
PARTIE III.10.1.10 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT FAVORISANT LA MODERNISATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	1129.45.3.40.

PARTIE III.10.1.11 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA DIVERSIFICATION DES MARCHÉS DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES	1129.45.3.44.
PARTIE III.10.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DE LA CHAUSSURE	1129.45.4.
PARTIE III.10.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À LA CRÉATION DE FONDS D'INVESTISSEMENT	1129.45.9.
PARTIE III.10.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX GESTIONNAIRES DE FONDS	1129.45.13.
PARTIE III.10.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX DÉPENSES DE DÉMARCHAGE	1129.45.17.
PARTIE III.10.6 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À L'APPRENTISSAGE D'EMPLOYÉS SPÉCIALISÉS	1129.45.22.
PARTIE III.10.7 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX DÉPENSES DE DÉMARCHAGE À L'ÉGARD D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	1129.45.27.
PARTIE III.10.8 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX ANALYSTES FINANCIERS SPÉCIALISÉS DANS LES TITRES DE SOCIÉTÉS QUÉBÉCOISES OU DANS LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	1129.45.32.
PARTIE III.10.9 IMPÔT SPÉCIAL À L'ÉGARD DU CRÉDIT RELATIF AUX COMMUNICATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS ET LES INVESTISSEURS BOURSIERS	1129.45.36.
PARTIE III.10.9.1 IMPÔTS SPÉCIAUX RELATIFS AUX CRÉDITS FAVORISANT LA PARTICIPATION DES COURTIER EN VALEURS À LA BOURSE NASDAQ	1129.45.41.1.
PARTIE III.10.9.2 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR INVESTISSEMENT RELATIF AU MATÉRIEL DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION	1129.45.41.12.
PARTIE III.10.9.2.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT À L'ÉGARD D'UN BÂTIMENT UTILISÉ DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS DE FABRICATION OU DE TRANSFORMATION	1129.45.41.18.1.
PARTIE III.10.9.2.2 IMPÔT SPÉCIAL À L'ÉGARD DU CRÉDIT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1129.45.41.18.8.
PARTIE III.10.9.3 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LES CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX	1129.45.41.19.

PARTIE III.10.9.4 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS PAR UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS	1129.45.41.23.
PARTIE III.10.9.5 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT RELATIF À UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS	1129.45.41.27.
PARTIE III.10.10 IMPÔT SPÉCIAL À L'ÉGARD DU CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À DES RESSOURCES MINIÈRES, PÉTROLIÈRES, GAZIÈRES OU AUTRES	1129.45.42.
PARTIE III.10.11 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX RISTOURNES ADMISSIBLES D'UNE COOPÉRATIVE	1129.45.46.
PARTIE III.11 IMPÔT ADDITIONNEL DES FABRICANTS DE PRODUITS DU TABAC	1129.46.
PARTIE III.12 IMPÔT DES FIDUCIES POUR L'ENVIRONNEMENT	1129.51.
PARTIE III.12.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR L'ENTRETIEN DE CHEVAUX DESTINÉS À LA COURSE	1129.54.1.
PARTIE III.13 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU FINANCEMENT D'UN CONTRAT DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE	1129.55.
PARTIE III.14 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX ACTIONS ACCRÉDITIVES	1129.59.
PARTIE III.15 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES	1129.63.
PARTIE III.15.1 IMPÔTS SPÉCIAUX RELATIFS AU CRÉDIT POUR FAVORISER L'ÉPARGNE-ÉTUDES	1129.66.1.
PARTIE III.15.2 IMPÔT SPÉCIAL SUR LES EXCÉDENTS D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT	1129.66.9.
PARTIE III.16 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU PAIEMENT D'UNE RENTE D'ÉTALEMENT DU REVENU PROVENANT D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES	1129.67.
PARTIE III.16.1 IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LE MÉCÉNAT CULTUREL	1129.69.1.
PARTIE III.17 IMPÔT RELATIF AUX ENTITÉS INTERMÉDIAIRES DE PLACEMENT DÉTERMINÉES	1129.70.
PARTIE III.18 IMPÔT DES FIDUCIES DÉTERMINÉES SUR LEUR REVENU DE BIEN TIRÉ DE LA LOCATION D'IMMEUBLES DÉTERMINÉS	1129.77.

PARTIE IV	
TAXE SUR LE CAPITAL	1130.
LIVRE I	
INTERPRÉTATION	1130.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE LA TAXE	1131.
LIVRE III	
CALCUL DU CAPITAL VERSÉ	1136.
TITRE I	
SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES BANQUES, LES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LES SOCIÉTÉS DE PRÊTS, DE FIDUCIE ET CELLES FAISANT LE COMMERCE DE VALEURS MOBILIÈRES	1136.
TITRE II	
BANQUES, CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, SOCIÉTÉS DE PRÊTS, DE FIDUCIE ET CELLES FAISANT LE COMMERCE DE VALEURS MOBILIÈRES	1140.
LIVRE IV	
DISPOSITIONS DIVERSES	1142.
LIVRE V	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE I	
<i>(Abrogé).</i>	
TITRE II	
<i>(Abrogé).</i>	
LIVRE VI	
<i>(Abrogé).</i>	
PARTIE IV.1	
TAXE COMPENSATOIRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	1159.1.
LIVRE I	
INTERPRÉTATION	1159.1.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE LA TAXE	1159.2.
LIVRE III	
DISPOSITIONS DIVERSES	1159.7.
PARTIE V	
<i>(Abrogée).</i>	
PARTIE VI	
TAXE SUR LE CAPITAL DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	1166.
LIVRE I	
RÈGLES D'INTERPRÉTATION	1166.
LIVRE II	
ASSURANCE	1167.
LIVRE III	
RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX NON ASSURÉS	1173.1.
LIVRE IV	
DISPOSITIONS DIVERSES	1173.3.

PARTIE VI.1	
TAXE SUR LE CAPITAL DES ASSUREURS SUR LA VIE	1175.1.
LIVRE I	
INTERPRÉTATION	1175.1.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE LA TAXE	1175.4.
LIVRE III	
CALCUL DU CAPITAL IMPOSABLE	1175.6.
LIVRE IV	
DISPOSITIONS DIVERSES	1175.19.
PARTIE VI.1.1	
IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UN CRÉDIT DE TAXE SUR LE CAPITAL	1175.19.1.
PARTIE VI.2	
IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UNE DÉDUCTION DANS LE CALCUL DU CAPITAL VERSÉ	1175.20.
PARTIE VI.3	
IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À UN PROJET MAJEUR D'INVESTISSEMENT	1175.23.
PARTIE VI.3.0.1	
IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À LA DÉDUCTION POUR SOCIÉTÉ MANUFACTURIÈRE INNOVANTE	1175.28.0.1.
PARTIE VI.3.1	
IMPÔT SPÉCIAL RELATIF À LA RÉVOCATION OU AU REMPLACEMENT D'ATTESTATIONS OU DE DOCUMENTS SEMBLABLES	1175.28.1.
PARTIE VI.4	
TAXE SUR LES SERVICES PUBLICS	1175.29.
LIVRE I	
INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS	1175.29.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT ET MONTANT DE LA TAXE	1175.31.
LIVRE III	
CALCUL DE LA VALEUR NETTE DES ACTIFS	1175.36.
LIVRE IV	
DISPOSITIONS DIVERSES	1175.38.
PARTIE VII	
IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES	1176.
LIVRE I	
INTERPRÉTATION	1176.
LIVRE II	
ASSUJETTISSEMENT À L'IMPÔT	1179.
PARTIE VII.1	
<i>(Abrogée).</i>	
PARTIE VII.2	
<i>(Abrogée).</i>	

PARTIE VIII

(Abrogée).

LIVRE I

(Abrogé).

LIVRE II

(Abrogé).

LIVRE III

(Abrogé).

LIVRE IV

(Abrogé).

LIVRE V

(Abrogé).

LIVRE VI

(Abrogé).

LIVRE VII

(Abrogé).

LIVRE VII.1

(Abrogé).

LIVRE VIII

(Abrogé).

ANNEXE ABROGATIVE

Page 2402